

**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 13 décembre 2018**

La présidente, Mme Véronique Villaine, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Elle remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 11 excusés (Mmes Natacha Bello, Alexandra Rao et Béatrice Saxer Brown, MM. Sébastien Bertherin, Moritz de Hadeln, Yann de Siebenthal, Laurent Dorand, Yves Froidevaux, Larry Sarrasin, Dario Sicuranza et Christian Vernex).

4 arriveront plus tard (Mme Rosanna Vaccaro, MM. Martin Ahlström, Cédric Amaudruz et Olivier Moulin).

2 absents (Mme Florence Golaz, M. Charanjit Dhanjal).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 53 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue - Jura, lequel a été transmis par mail en date du 11 décembre 2018. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une motion :
 - Motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information ».

La présidente demande à son auteur s'il désire développer sa motion séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. La motion sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulé « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland ».

La présidente demande à son auteure si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
 - Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Encore combien de patinoires mobiles avant une patinoire permanente ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Par mail du 2 décembre 2018, M. Daniel Calabrese a fait part de sa démission de membre de la Commission des finances (ci-après : COFIN) pour le 12 décembre 2018. La présidente lit le courriel reçu du précité et le remercie pour les années passées au sein de cette Commission, qui va certainement regretter sa sagesse et son talent pour la modération.

La nomination d'un(e) nouveau(elle) membre le remplaçant au sein de la COFIN sera désigné et élu lors de la présente séance du Conseil communal. Ce point est dès lors ajouté à l'ordre du jour.

- Comme il est de tradition lors de la dernière séance de l'année, celle-ci sera ponctuée par une animation. Cette année, un spectacle de hip-hop sera présenté par le studio « m-corporelle » vers 20h45.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2018.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

5. **Préavis municipal n° 51** relatif au budget de l'exercice 2019.
6. **Préavis municipal n° 53** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue - Jura.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 52** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles.

Autres objets

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Victor Braune intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales » et nomination d'une Commission.
9. Motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information ».
10. Postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulé « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland ».
11. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Encore combien de patinoires mobiles avant une patinoire permanente ? ».

Divers

12. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances.
13. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2018

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2018.

3. Communications du Bureau

- Le 5 novembre 2018, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- En date du 15 novembre 2018, la présidente a eu la chance d'être invitée à la soirée des jeunes ayant atteint leur majorité. Ce fut une soirée très sympathique et la présidente est fière que ce soit sa table qui ait gagné le quizz !
- Le 25 novembre était jour de votation populaire. Trois objets fédéraux étaient soumis au scrutin populaire et la présidente donne les résultats pour la commune, soit :
 - 2'830 votants sur 6'710 électeurs inscrits, soit une participation de 42,17 %.
 - Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) » : objet refusé par 1'567 non contre 1'080 oui.
 - Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) » : objet refusé par 2'083 non contre 696 oui.
 - Modification du 16 mars 2018 de la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés) : objet accepté par 1'516 oui contre 1'270 non.
- S'agissant du dépouillement des votations et élections, le Service des communes et du logement a annoncé des changements quant aux obligations du(de la) scrutateur(trice). En effet, depuis la modification de la Loi sur l'exercice des droits civils politiques du 1^{er} septembre 2018, toute personne disposant de l'exercice des droits civils peut participer au dépouillement d'un scrutin, indépendamment de sa nationalité. Cela a pour effet que les élu(e)s de nationalité étrangère peuvent désormais officier au sein du Bureau électoral lors des votations fédérales. De même, le Bureau peut maintenant faire appel à des personnes de nationalité étrangère pour assurer le bon déroulement du scrutin, pour autant qu'elles disposent de l'exercice des droits civils.
- Par courrier du 27 novembre 2018, Mme Marion Wahlen a fait part de sa démission. La présidente lit le courrier reçu de la précitée et la remercie pour son engagement au sein du Conseil communal. Elle est sûre que son sourire et son énergie vont manquer à tous.

L'assermentation d'un(e) membre la remplaçant aura lieu lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2019. La nomination d'un(e) nouveau(elle) délégué(e) la remplaçant au sein de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) aura également lieu lors de dite séance.

- A Nyon, le 30 novembre 2018, la présidente a assisté à un colloque organisé par la « Coordination des villes de Suisse », dont le thème était l'aménagement urbain. Les interventions diverses étaient excellentes, innovantes et lui ont donné un bon nombre d'idées pour la ville de Gland. Le colloque était suivi d'une excellente raclette au Château de Nyon et a donné lieu à des échanges très intéressants avec les représentants des diverses villes présentes.
- Le 1^{er} décembre 2018, la présidente a participé au repas de fin d'année des Aînés, à la salle communale, organisé par la Société de Développement. Elle remercie cette dernière pour son invitation.

- Le 10 février prochain sera jour de votation populaire. Un objet fédéral sera soumis à votation, à savoir :
 - Initiative populaire du 21 octobre 2016 « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) ».

La présidente rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles).

- La Commission ad hoc chargée d'examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts de la Région de Nyon (ex-Conseil régional) a déposé son rapport en date du 29 octobre 2018, lequel a été transmis à la Municipalité. Par courrier du 6 novembre 2018 adressé à la Région de Nyon, la Municipalité a préavisé positivement la révision partielle de ses statuts.
- La Commission consultative chargée d'examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts de l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC) du district de Nyon a déposé son rapport à la fin du mois de novembre 2018, lequel a été transmis à la Municipalité. Par courrier du 28 novembre 2018 adressé à l'ORPC du district de Nyon, la Municipalité a rendu cette Organisation attentive à l'art. 10 des statuts relatifs au Conseil intercommunal. En effet, la situation actuelle peut paraître anachronique. Aussi, la Cour des comptes suggère que la représentation contienne un minimum de 50 % de personnes provenant d'un Législatif. Cette précision éviterait vraisemblablement le refus de cette révision.
- Un courriel a été envoyé aux Conseiller(ère)s pour leur demander quel était leur mode de transport préféré pour se rendre à la séance du Conseil communal extra-muros du 21 mars 2019. La présidente remercie celles et ceux qui y ont déjà répondu et invite les autres à le faire rapidement afin que ce déplacement puisse être organisé dès le début de l'année 2019 à la satisfaction du plus grand nombre.

Avec l'arrivée de Mme Florence Golaz, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 59.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Le 18 juin 2015, le Conseil communal a accepté la prise en considération du postulat déposé par Mme Véronique Villaine intitulé « Pour une certification equal-salary du personnel de la ville ». La Municipalité a répondu à ce postulat en date du 22 octobre 2015. En lieu et place de la certification, la Municipalité s'était engagée à utiliser LOGIB, un tableur permettant de mesurer les valeurs en termes d'égalité salariale. La Commission technique avait unanimement approuvé le rapport municipal.

Le 15 septembre 2016, Mme Véronique Villaine relançait la Municipalité à travers une interpellation.

L'Office des ressources humaines a été restructuré depuis lors et Mme Tanja Michielini dirige cet Office depuis cet automne. Il la remercie ici, ainsi que ses collaboratrices, et est ainsi très heureux de pouvoir transmettre aux Conseiller(ère)s le résultat de l'analyse, qui a été distribué ce jour sur leurs tables et dont il leur laisse le soin de découvrir.

Néanmoins, il ne résiste pas au plaisir de confirmer aux Conseiller(ère)s que la ville de Gland est un employeur étique et équitable, où chaque personne, peu importe son sexe, dispose des mêmes opportunités de carrière. Il est mentionné dans les constats que :

- *Les femmes gagnent en moyenne 0,4 % de plus que les hommes, toutes fonctions confondues.*
- *8 femmes sont considérées comme « cadres » contre 19 hommes. Les femmes exerçant une fonction de « cadre moyen et inférieur », selon la définition de LOGIB, gagnent en moyenne respectivement 18,2 % et 6,3 % de plus que les hommes.*
- *Les femmes âgées entre 20 et 29 ans, de même que celles âgées entre 40 et 49 ans, gagnent en moyenne plus que les hommes (18 % et 8,49 %).*

- Les hommes au bénéfice d'une formation de type UNI, EPF, HES ou d'un bachelor gagnent en moyenne plus que les femmes (-10,3 % et - 5,9 %).

Naturellement, la situation est toujours perfectible et la Municipalité y est attentive.

Mme Véronique Villaine encourageait également la Municipalité à signer une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, charte promue par la Confédération. La Municipalité se penchera sur cet engagement au début de l'année 2019.

- Personnel communal :

- Arrivées :

- 01.10.2018 : Mme Virginie Faillettaz, coordinatrice pédagogique à 80 %, Service de la jeunesse,
- 15.10.2018 : Mme Sonja Annick Vuarnoz, déléguée aux affaires sociales et logement à 80 %, Service de la population (ci-après : SPOP),
- 01.11.2018 : Mme Charlotte Dufour, conseillère école-famille à 50 %, Service de la jeunesse,
- 01.11.2018 : M. Gautier Porot, Chef du SPOP à 90 %,
- 19.11.2018 : Mme Eve Roy, responsable accueil et billetterie à 50 %, Service de la culture.

- Départs :

- 31.10.2018 : M. Laurent Sumi, Chef du SPOP, retraite anticipée,
- 30.11.2018 : M. Davide Ceresetti, ingénieur, Service des infrastructures et de l'environnement, démission.

- Région de Nyon : les délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon recevront – ou ont déjà reçu – un document afin que les Conseiller(ère)s des Conseils communaux ou généraux des communes membres de l'Association puissent avoir des renseignements et communiquer de manière cohérente dans l'ensemble du district.

La séance du Conseil intercommunal de la Région de Nyon a eu lieu le 12 décembre 2018, à Founex. A cette occasion les décisions suivantes ont été prises :

- le préavis DISREN pour la réalisation de l'Abattoir du Carré, à Aubonne, en lieu et place de celui de Rolle, soit une modernisation de cet équipement au service de l'ensemble de la population, mais surtout des éleveurs qui utilisent ces équipements, a été accepté par une large majorité;
- le préavis DISREN Mode Doux Rolle – Mont secteur 1, pour une réalisation qui fait partie des projets d'agglomération, soit un système de mobilité entre Perroy et Rolle, et il s'agit là d'un tronçon qui se construit, a été accepté par une très large majorité;
- le préavis relatif à la demande de crédit en faveur de la promotion touristique régionale a également été accepté par une très large majorité. En effet, c'est principalement la Région de Nyon qui fournit le financement de NRTV, à travers notamment des taxes de séjour qui font partie du Fonds régional d'équipement touristique (FRET), lequel est géré par la Région de Nyon;
- le préavis pour le soutien à l'Usine à Gaz de 2018 à 2021 a été accepté à la majorité. Il s'agit de l'une des activités culturelles qui est soutenue avec des contrats pluriannuels;
- le préavis au budget 2019 a été accepté à une très large majorité;
- le préavis pour le soutien au FAR de 2019 à 2022 a été accepté à une large majorité.

S'agissant des deux points concernant la culture, l'une des conditions qui a été posée est que ces engagements peuvent se faire à condition que l'institution qui est subventionnée travaille également avec les communes de la Région de Nyon, c'est-à-dire que certains spectacles mis en place seront tournants et se produiront sur d'autres communes.

Concernant l'ensemble des consultations qui ont été faites s'agissant de l'avant-projet de la révision partielle des statuts, 39 communes y ont répondu. 90 % des exécutifs et des délibérants sont favorables à l'idée d'inclure le DISREN dans les statuts, non pas en tant qu'objet optionnel mais que cela soit obligatoire, et 10 % souhaitent un maintien du but optionnel. Des discussions vont avoir lieu le 13 février 2019 lors d'un forum qui aura lieu à Gland. 10 % des communes, cela peut paraître faible, mais c'est en fait beaucoup car si une seule commune dit non à un changement de statuts, ces derniers repartent au départ. Il est actuellement réfléchi sur la manière de pouvoir poursuivre cette modification de statuts.

Carnet d'avantage loisirs 2019 : il s'agit d'une prestation que la Région de Nyon met en place avec différents partenaires. Ces carnets peuvent notamment être obtenus auprès de l'Office du tourisme ou du Contrôle des habitants de Gland. Il s'agit d'un moyen pour faire bénéficier la population d'un certain nombre d'avantages.

Plan des réseaux des transports 2019 : chaque année, un changement d'horaire se fait en décembre et une réédition de ce plan a été faite, en format de poche.

Un travail a été fait par différents parlementaires et élus de la Région de Nyon au niveau de l'agroscope pour arriver au résultat que l'on connaît aujourd'hui, qui est quand-même très bénéfique pour la région puisque l'agroscope pourra poursuivre son travail et ses avancées dans des bâtiments qui sont extrêmement bien équipés. Il s'agit réellement d'une force pour la région.

Le forum sur la collaboration régionale, dont il a parlé auparavant, aura lieu le 13 février 2019, entre 17h00 et 22h00, au théâtre de Grand-Champ. Les Conseiller(ère)s peuvent y participer en s'inscrivant sur le site Internet www.regiondenyon.ch. Il s'agit d'un moment de partage et de discussions qui peuvent parfois être assez solides. Des ateliers sont prévus pour pouvoir aborder les questions du fonctionnement, des buts et des objectifs de la Région de Nyon.

Il est rappelé que la Région de Nyon se trouve sur différents réseaux sociaux.

Avec l'arrivée de Mme Rosanna Vaccaro et de MM. Martin Ahlström et Cédric Amaudruz, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 62.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Visions du Réel – projection de Noël : depuis 5 ans désormais, Visions du Réel et la Ville de Gland offrent une séance gratuite de cinéma, suivie d'un goûter aux senteurs de Noël. Samedi 15 décembre, à 17h00, la population pourra découvrir sur grand écran le très beau documentaire « L'histoire du chameau qui pleure », qui fera voyager le public tel un conte sur les terres de Mongolie. L'entrée est libre mais les billets sont à retirer à l'entrée du théâtre de Grand-Champ ou sur le site Internet www.grand-champ.ch.
- EMS Le Chêne : l'inauguration aura lieu à la fin du mois juin 2019 et les premiers résidents devraient arriver fin mai/début juin 2019. Ce sont tout d'abord les résidents de l'EMS Bellevue de Begnins qui seront les premiers à y séjourner. En effet, leur déménagement prévu aux Tines à Nyon ne pourra se faire en raison de recours déposés. L'EMS Bellevue sera démolie en 2019 et reconstruite dès 2020. Ensuite, les résidents de l'EMS « Les 4 Saisons » pourront être accueillis à l'EMS Le Chêne et cet EMS « Les 4 Saisons » sera dévolu aux courts séjours.
- Déléguée aux Affaires sociales et logement : comme l'a annoncé M. le Syndic Gérald Cretegnny, Mme Sonja Annick Vuarnoz, déléguée aux Affaires sociales et logement, a pris ses fonctions le 15 octobre 2018. Son rôle est de gérer ce qui touche aux affaires sociales de la commune de Gland. Elle s'attachera également à poursuivre et à affirmer la politique du logement mise en place au sein de la ville.
- Espace Prévention La Côte : les deux Espaces Prévention de Nyon et Morges dépendent de la Fondation de La Côte. Leurs missions sont avant tout la prévention par des cours d'activité physique, de gestion du stress et d'alimentation. Ils proposent également un accompagnement par des infirmières de la petite enfance pour les nouveaux parents, comme c'est le cas à Gland. Ils ont un rôle important dans l'encadrement des jeunes des deux districts par l'engagement de travailleurs sociaux de proximité (ci-après : TSP) pour les plus petites communes qui n'ont pas internalisé la gestion des TSP. Face à la problématique du logement pour les personnes en situation de précarité dans la région, Espace Prévention La Côte, en partenariat avec les Centres sociaux régionaux des districts de Morges et de Nyon, les Préfectures de Nyon et Morges et la ville de Gland, a organisé, en octobre 2018, la Journée du logement La Côte.

Le week-end dernier, c'est un festival nommé « T'as la cote Festival » qui a eu lieu pour la première fois à St-Prex. Dédié aux jeunes de 12 à 25 ans, il visait avant tout à tisser des liens entre les différents acteurs sociaux, associatifs et culturels. Son rôle : communiquer et échanger dans une ambiance festive, tout en mettant à l'honneur les jeunes talents musicaux de la région. Ces derniers étaient entourés des travailleurs sociaux d'Espace Prévention et ont pu bénéficier de conseils de prévention face à l'alcool et aux drogues.

- **Théâtre** : « Le dieu du carnage » est l'une des pièces phares de Yasmina Reza. Elle sera jouée au théâtre de Grand-Champ le 18 décembre 2018, à 20h30.

Cette pièce a été créée en 2007 par Jurgen Gosch, à la Schauspielhaus de Zurich puis au Berliner Ensemble de Berlin, et, en 2008, dans une mise en scène de l'auteure à Paris, avec Isabelle Huppert. Elle est actuellement jouée dans le monde entier et est présentée pour la première fois en Suisse romande dans une mise en scène de Georges Guerreiro. « Le dieu du carnage » est une comédie cruelle, à l'humour subtil, ironique, cynique et absurde. Elle peint une société contemporaine, coincée dans les paradoxes de sa condition humaine et sociale : entre égoïsme et générosité, responsabilité et indifférence, politesse et brutalité et tout le dérisoire des grandes déclarations altruistes qui s'effondrent au moindre danger.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Finances

- Trois boucléments de crédit de préavis sont annoncés, à savoir

Préavis municipal n° 30/2017 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV)	
Crédit d'investissement accordé	CHF 130'000.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 130'000.-

Préavis municipal n° 15/2017 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville	
Crédit d'investissement accordé	CHF 760'000.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 716'154.12
Solde disponible	CHF 43'845.88
Solde à amortir	CHF 699'123.87

Préavis municipal n° 34/2017 relatif à l'assainissement du bruit - « mesure de capitonnage du pont CFF à l'Avenue du Mont-Blanc »	
Crédit d'investissement accordé	CHF 185'500.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 155'069.30
Subventions accordées	CHF 42'798.25
Solde disponible	CHF 73'228.95
Solde à amortir	CHF 112'271.05

- Le 28 novembre 2018, un emprunt de CHF 10 Mios a été renouvelé à hauteur de CHF 8 Mios auprès de Swissquote à Gland, pour une durée de six mois, au taux toujours négatif de - 0,37 %.
- Une erreur s'est glissée dans l'annexe financière au préavis municipal n° 53 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue - Jura. En effet, dans la situation financière, figure un préavis municipal n° 50, mais ce dernier ne sera soumis au Conseil communal qu'en 2019 et ne fait dès lors pas encore partie des crédits qui ont été accordés par ce Conseil.
- La Municipalité, en collaboration avec le Service des finances, a mis en place l'e-facture, soit la facture électronique, depuis le 1^{er} janvier 2019. Cela permet aux personnes de recevoir

directement les factures de la ville de Gland dans leur e-banking et notamment de ne plus avoir de facture papier. Un tutoriel a été mis en place à ce sujet sur le site Internet de la commune www.gland.ch.

- Un décompte sera adressé aux Conseiller(ère)s concernant le montant de leur rémunération. Il est espéré pouvoir payer ces indemnités la semaine prochaine.

Sports et promotion économique

- Tout le monde est impatient d'avoir une patinoire qui sera définitive. Toujours est-il qu'il se passe plein de choses s'agissant de la patinoire temporaire installée à Gland. L'inauguration de cette dernière, qui a eu lieu le 2 novembre 2018, a été un grand succès, avec environ 300 personnes présentes, avec de la raclette et du vin offerts, de la musique live, une mascotte pour les enfants, une démonstration de patinage artistique, avec une nouveauté s'agissant de la restauration à la buvette avec raclette, planchettes, fondue, etc. Il invite la population à y faire un tour. Les soirées privées rencontrent un énorme succès, avec déjà 35 réservations, où il est possible de faire du patinage, du curling et du broomball notamment. Il y aura prochainement des discos sur glace avec un disc-jockey, il y a en déjà eu une le 10 novembre, il y en aura une autre à Nouvel-An, jusqu'à 2 heures du matin, avec la possibilité de réserver un menu. L'entrée sera quant à elle gratuite. D'autres discos auront lieu les 2 février et 9 mars 2019, un tournoi de broomball aura lieu le 8 février 2019 et une journée de hockey sur glace aura lieu le 9 février 2019. Le 15 décembre 2018, « Anime ta Ville » organise un événement avec plusieurs chalets, des animations et une récupération de jouets pour l'association « Jouets pour tous ».
- De nombreuses autres activités ont eu lieu à Gland, avec notamment le championnat suisse de rock'n'roll, organisé par le Rock'N'Roll club de Gland, qui s'est tenu le 3 novembre 2018, le tournoi de Noël du FC Gland qui s'est déroulé le 24 novembre 2018, avec la présence de 85 enfants, et le championnat suisse de tir 3D indoor, organisé par la Compagnie des Archers de Gland, qui a eu lieu les 8 et 9 décembre 2018.
- Les mérites sportifs régionaux, qui sonnent la fin des mérites sportifs glandois comme il l'avait déjà annoncé, auront lieu à Gland, à Grand-Champ, le 28 mars 2019, à 19h00. Le délai pour les inscriptions des lauréats est fixé au 12 février 2019.
- La stratégie de la promotion économique est toujours en phase d'élaboration et sera présentée, en réponse au postulat déposé par Mme Sabine Million-Courvoisier, d'ici le premier trimestre 2019. Pour l'instant, deux workshops ont été faits en sa présence et celle de M. le Syndic Gérald Cretegny, ainsi que d'une trentaine de membres de l'Association des commerçants glandois (ACG), laquelle rencontre quelques soucis pour renouveler son comité. Cela a bien marché et beaucoup de choses en sont ressorties. Ces workshops étaient donc la 1^{ère} étape, la 2^{ème} étape sera quant à elle faite à l'attention des membres et futurs membres de l'ACG, avec des ateliers, des cours, des conférences, avec des sujets qui intéressent vraiment les commerçants et des outils simples comme par exemple améliorer son apparence sur Google ou optimiser son e-mailing. La 3^{ème} étape, qui sera plus importante, est en train d'être mise sur pied.

Avec l'arrivée de M. Olivier Moulin, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 63.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Accueil parascolaire dans le canton de Vaud : une rencontre entre l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire et une délégation du collectif parascolaire a eu lieu le 11 décembre 2018. Cette réunion fait suite aux manifestations et mouvements de grève dans certaines structures du Canton, en réaction à l'annonce du nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire. Dans un communiqué diffusé mardi après-midi, il est indiqué ce qui suit :

« Les deux parties ont annoncé la volonté d'ouvrir un dialogue et de fixer un périmètre de négociation et viser ainsi un accord sur un nouveau cadre avec entrée en vigueur au 1^{er} février 2019 ».

A la base, l'entrée en vigueur était fixée au 1^{er} janvier 2019. Cette information est une très bonne nouvelle pour toutes les personnes qui s'occupent régulièrement de l'accueil parascolaire et un bol d'air frais pour tous les acteurs de l'accueil parascolaire. Prochain épisode en janvier 2019, et elle tiendra évidemment les Conseiller(ère)s au courant de la suite.

- Commission littering : la Commission littering a été créée en 2014 et a régulièrement initié plusieurs projets de sensibilisation et de prévention sur le thème du littering, que ce soit au travers des écoles, des ambassadeurs du littering et des employés de la commune de Gland. Cela a consisté en des affichages, en la création d'un logo, en la réalisation d'un char rempli de déchets sur la place de la gare, au placement de pictogrammes sur les grilles d'évacuation d'eau et finalement l'obtention du Label No littering.

Elle a eu le plaisir de fonder et de présider ce groupe depuis sa création et elle remercie vivement les membres de la Commission qui l'ont suivie, qui ont cru en elle et qui l'ont soutenue. Dès 2019, c'est Mme la Municipale Jeannette Weber qui reprendra le flambeau et d'avance elle lui souhaite bonne chance !

- Accueil des 7P-8P au Restaurant scolaire : durant la pause de midi, et pour faire suite à l'information donnée en début de l'année scolaire, un accueil a été mis en place dès la rentrée 2018-2019 de manière à ce que les élèves de 7P et 8P puissent être accueillis et surveillés durant cette pause. Cette phase pilote, qui a été entamée au mois de septembre 2018, n'est pas encore terminée. Une personne est donc en place dans le restaurant scolaire pour accueillir ces élèves, pour les guider et pour les aider s'ils devaient avoir une difficulté. Un bilan définitif sera fait dans le premier trimestre de l'année prochaine.
- Dîner Quizz Citoyen : le 15 novembre dernier, pour la 3^{ème} fois et organisé par le Service de la jeunesse, le dîner Quizz Citoyen a eu lieu dans la salle communale. 31 jeunes ont participé à cette soirée, lors de laquelle une fondue était au menu et dont elle rappelle brièvement le principe : les jeunes sont placés par table ronde de 6 à 8 personnes. A chaque table se trouve un adulte joker et un animateur. Durant toute la soirée, des questions traitant de divers sujets qui touchent les jeunes (endettement, droits et devoirs, administration, citoyenneté et autorités locales par exemple) sont posées et permettent de remporter des points par table. A la fin, chacun reçoit des prix offerts généreusement par les nombreux sponsors.

Petite anecdote : la table à laquelle elle se trouvait a gagné le deuxième prix, puisque c'est la table de Mme la présidente Véronique Villaine qui a gagné, mais elle a par contre gagné à la tombola du Repas des Aînés !

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Urbanisme : depuis 1^{er} septembre 2018, les noms de toutes les planifications seront changés au niveau du territoire. La Commission du plan de zones ne changera pas de nom, mais le Plan de zones, qui est actuellement le Plan général d'affectation, s'appellera désormais Plan d'affectation communal. S'agissant de ce dernier et du Plan directeur communal, qui sont en route depuis plus d'une année, la Municipalité a décidé de les mettre en stand-by pour une courte période afin d'être mieux renseignée par le Canton sur les différentes applications des zones industrielles, zones artisanales et zones de protection de la nature. Il s'agit de flous artistiques rencontrés, lesquels viennent retarder et compliquer les procédures. La Municipalité attend donc les directives du Canton pour pouvoir avancer et présentera quelque chose aux Conseiller(ère)s dans le courant du 1^{er} semestre 2019. La Commission du plan de zones va donc avoir du travail, mais pas dans l'immédiat.
- Le Plan partiel d'affectation – qui s'appellera désormais Plan d'affectation – de Mauverney, y compris les endroits où se trouvent la Migros et en face de celle-ci, est revenu de l'examen préalable. Cela avance et sera remis d'aplomb dans le 1^{er} semestre 2019 suite aux remarques des services du Canton, pour passer ensuite à l'enquête publique et finalement être présenté au Conseil communal pour la validation avant sa transmission au Canton.
- Le Plan partiel d'affectation – qui s'appellera désormais Plan d'affectation – de « La Combaz » est en préparation pour la mise à l'enquête publique. De nombreuses petites études doivent encore être faites dans la mesure où il s'agit d'un quartier relativement important. La première

étape des travaux concernera le centre des 4 bâtiments orientés Lausanne-Genève, qui comporteront la barre administrative, et qui seront des plots le long de la rue de la Combe. Le Service des bâtiments et urbanisme, Mme la Municipale Christine Girod et le Service de la jeunesse étudient ensemble la question de la crèche, que le Conseil communal avait largement plébiscitée, voire même rendue obligatoire dans la première étape. Dès que la Municipalité aura ficelé ce projet, ce dernier sera bien évidemment présenté au Conseil communal pour validation.

- Le chantier des Perrerets est le plus gros chantier qui sera entrepris entre 2019 et 2021. Mme la Municipale Christine Girod, le Service de la jeunesse et lui-même ont déjà rencontré la direction de l'établissement primaire et rencontreront les enseignants la semaine prochaine, puis les parents des élèves au début du mois de janvier 2019, lors de séances d'informations organisées, puisque les travaux préparatoires commenceront à la mi-janvier 2019, pour se terminer vers la rentrée d'août 2021. Il rappelle que ces travaux consistent en une salle de gymnastique supplémentaire et en 5 salles de classes supplémentaires sur le bloc E, comme les Conseiller(ère)s ont pu le voir dans le budget. Ce chantier va s'échelonner sur environ 2 ans et demi, avec moins de péripéties pour le corps enseignant et pour les enfants car tout va se gérer par les terrains de sports se situant côté ouest. L'activité « école » va donc rester, de par l'entrée des bâtiments, dans la cour du collège des Perrerets. Quelques petites modifications auront toutefois lieu, comme par exemple pour la Fête du Chêne en 2020 ou 2021. Ce chantier démarrera donc à la mi-janvier 2019.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- La Commission de naturalisation a beaucoup travaillé cette année, et elle tient à remercier les membres de cette Commission pour leur disponibilité et leur engagement. En ce 2^{ème} semestre 2018, les séances de Commission ont presque dû être doublées.

27 personnes ont obtenu la nationalité suisse facilitée et 26 personnes ont obtenu la nationalité suisse ordinaire. 4 dossiers ont été suspendus et les personnes n'ayant pas réussi la première fois doivent être réentendus. Ces dernières ont un délai d'une année pour se réinscrire et repasser devant la Commission de naturalisation.

Pour 2019, 64 dossiers concernant des naturalisations ordinaires doivent encore être traités, plus bien évidemment les dossiers suspendus. Il reste donc beaucoup de travail à la Commission de naturalisation pour 2019, la loi obligeant cette dernière à clôturer tous les dossiers ouverts sous l'ancienne loi jusqu'au 31 décembre 2019. Les dossiers ouverts sous la nouvelle loi seront traités dès la mi-2019.

- S'agissant du marché de Noël, des sapins, des couronnes, des marrons et du vin chaud sont proposés à la population, de même que des huitres à déguster sur place. Le dernier marché de l'année aura lieu le mercredi 19 décembre 2018 puis fera ensuite une longue pause, avant de reprendre le 6 mars 2019, toujours sous sa forme hivernale.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Tout a pratiquement été dit dans la presse et dans le préavis n° 53 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue - Jura, pour lequel une décision sera prise ce soir. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le constater, les travaux ont déjà commencé, voire même bien avancé. Comme la fourniture en eau est une obligation légale, le Préfet a confirmé à la Municipalité qu'elle était autorisée à débiter ces travaux malgré le fait que ceux-ci dépassent les compétences municipales fixées à CHF 50'000.-. Il répondra volontiers à toutes les questions relatives à ce sujet lors du traitement du préavis municipal n° 53 susmentionné.
- S'agissant de la zone 30 km/h Gare-Nord, celle-ci a maintenant été entièrement validée par le canton, le chemin des Magnenets y compris.
- Concernant la zone 30 km/h Gare-Sud, la Municipalité a décidé de ne pas attendre 5 ans pour la valider, mais de faire cela en 5 mois. Le canton a effectivement déjà validé cette zone sud, à l'exception de deux points, soit la rue de la Prairie où le V85 est hélas à 41 km/h au lieu des

38 km/h nécessaires pour faire valider une zone, ainsi que l'entrée sud de la rue de Mauverney, où le V85 est à 40 km/h au lieu des 38 km/h. Un projet d'arrêt de bus pourrait toutefois apporter une modération du trafic à cet endroit.

- Toujours en relation avec la circulation, deux miroirs ont été posés à la rue Perron, l'un au carrefour avec la rue de Mauverney, l'autre au carrefour avec la Vy-Creuse. Il précise que ces miroirs ne sont pas encore légalisés au niveau du Canton car une demande doit être faite, mais le voyer a assuré la Municipalité qu'il ne lui demandera pas de les enlever dans l'intervalle.

Avec l'arrivée de M. Charanjit Dhanjal, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 64.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

5. Préavis municipal n° 51 relatif au budget de l'exercice 2019

- M. Rodolphe Chatagny, rapporteur de majorité de la COFIN, lit l'amendement proposé puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé de manière à ce qu'il soit prévu un excédent net des dépenses de CHF 4'087'047.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 4'227'611.-.
- M. Rasul Mawjee, rapporteur de minorité de la COFIN, lit les 4 amendements proposés, la recommandation à la Municipalité de reporter les augmentations de personnel pour les années suivantes, puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé de manière à ce qu'une coupe de CHF 261'300.- soit opérée au budget présenté par la Municipalité.
- La présidente constate que le rapport de minorité propose plusieurs amendements, qui ont soulevé un certain nombre de questions. Lecture est faite du message informatique reçu de M. le Préfet Jean-Pierre Deriaz à ce sujet :

« Madame la Présidente,

En tout point je confirme les propos de M. Davoine au sujet de la réponse que j'ai donnée à un Conseiller communal. Celui-ci voulait faire un amendement de portée générale tendant à refuser tout nouvel engagement de personnel.

Je lui ai expliqué que cela n'était pas possible, qu'il devait amender la ligne budgétaire où le poste supplémentaire était prévu.

Je ne sais pour quelle raison, peut-être par facilité ou par manque d'information où les postes seront créés, l'amendement porte sur une réduction linéaire de 2,2 % de tous les postes relatifs aux salaires.

Ces amendements en l'état ne sont pas recevables en la forme en référence à l'article 107 let. g LEDP qui n'autorise pas le référendum contre les dépenses liées.

En effet, cette manière de faire n'est pas conforme, dans le sens que les lignes de salaires sont des dépenses liées et ne peuvent pas être amendées en ce qui concerne les employés salariés actuels car par contrat les salaires peuvent être adaptés en fonction du règlement du personnel (adaptation à l'IPC, promotion, etc.). Ces adaptations relèvent de l'unique compétence de la municipalité (relation employeur-employé).

Par contre, tous les nouveaux postes peuvent faire l'objet d'une décision du conseil et la ligne salaire peut-être amendée au montant prévu pour la création du nouveau poste.

En conséquence, même si les amendements étaient votés (- 2,2% linéaire) tels que proposés, la Municipalité serait néanmoins tenue, en qualité d'employeur, d'appliquer les conventions salariales. Enfin, si la Commission entend proposer au Conseil de ne pas engager de nouveaux ETP, elle doit amender la ligne budgétaire où figure la nouvelle dépense.

Nota bene : même cette décision n'empêcherait pas la Municipalité de procéder à l'engagement ou de créer un nouveau poste en agissant par compensation budgétaire.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie, Madame la Présidente, d'accepter mes cordiales salutations.

Jean-Pierre Deriaz »

- La COFIN et le Bureau du Conseil communal ont été informés de cette réponse en date du 7 décembre 2018.
- M. Rasul Mawjee : relève qu'il existe un 2^{ème} message de M. le Préfet Jean-Pierre Deriaz daté du 10 décembre 2018, lequel contredit le 1^{er} message qui vient d'être lu.
- M. Eric Dällenbach : déclare que la présentation de la présidente est on ne peut plus subjective. C'est lui qui est derrière cette problématique puisque, au niveau des membres minoritaires de la COFIN, leur seul problème était de voir ce qui pouvait être fait et, dans ce contexte-là, un rapport de minorité a été rédigé. Suite à la première réponse de M. le Préfet, qui est un homme de terrain, il a personnellement regardé au niveau légal et s'est renseigné auprès de la Cheffe du service responsable des communes à Lausanne. Tout ceci a été complètement contesté par cette personne. Il lit aux Conseiller(ère)s la première réponse adressée par la présidente :

« Comme vous pouvez le lire, les amendements proposés par le rapport minoritaire sur le préavis municipal n° 51 ne sont pas recevables en l'état. Dès lors, ils ne seront pas proposés au vote lors du prochain Conseil communal ».

C'était aussi un peu mal connaître les membres de la COFIN auteurs du rapport de minorité. La juriste responsable lui a déclaré « circulez, il n'y a rien à voir ». Ceci s'est passé lundi 10 décembre 2018. A cette date, il a eu des contacts avec elle ainsi qu'avec M. le Préfet. Toujours à cette date, ce dernier a répondu à la présidente, en accord avec la Cheffe de service. Cette réponse ne lui a été transmise que ce matin – étant précisé que la présidente et lui-même sont voisins – et est la suivante :

« Madame la Présidente, j'apprends de la bouche de M. Eric Dällenbach que vous auriez décidé unilatéralement de ne pas entrer en matière sur les amendements proposés par le Conseiller. Je me dois de préciser la portée de ma réponse : les amendements tels que proposés ne sont pas illégaux mais, en cas d'acceptation, ne seraient pas nécessairement appliqués par la Municipalité, celle-ci devant s'en tenir au Règlement du personnel ».

En résumé, les amendements portant sur une réduction linéaire des lignes budgétaires ne sont pas contraignants, cela uniquement dans la mesure où il est touché à une ligne budgétaire et surtout à un contrat qui a été fait avec une personne de l'Administration. Dans la mesure où ceci n'est pas touché, ou il n'y a pas de dépense liée, le rapport de minorité est valable et les Conseiller(ère)s doivent se prononcer à ce sujet.

Il rappelle, particulièrement à M. le Syndic Gérald Cretegny, qu'il a personnellement examiné plusieurs documents, notamment le Règlement du personnel. Pour être précis, et cela aussi par rapport à M. le Municipal Gilles Davoine, qu'est-ce qu'une dépense liée au personnel ? Il s'agit des salaires, du 13^{ème} salaire, des allocations familiales ou sociales, des primes pour les années de service, etc. Il y a d'autres choses qui ne sont pas liées, comme par exemple les primes qui peuvent être reçues en fin d'année. Mais il est parlé ici du budget pour 2019 et, personnellement, il n'a pas pour habitude d'accorder des primes avant le début de l'année. C'est une décision de la Municipalité. S'agissant du renchérissement, pour autant que les finances de la commune le permettent, la Municipalité peut surseoir à tout moment à celui-ci. Donc, concernant le rapport de minorité de la COFIN, qui, comme les Conseiller(ère)s l'auront compris, pour des raisons aussi pratiques, touche particulièrement le personnel supplémentaire pour 2019 et qui n'est dès lors pas encore engagé, il peut assurer aux Conseiller(ère)s que les CHF 261'300.- en question ne toucheront en aucun cas – et cela n'en a d'ailleurs jamais été le but – le salaire des fonctionnaires déjà engagés.

- La présidente déclare que la deuxième réponse de M. le Préfet, qu'elle a il est vrai transmise un peu tardivement, confirme effectivement que la première volonté qu'elle avait de supprimer les amendements n'était pas valable.

- En conséquence, la procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur les amendements proposés par le rapport minoritaire de la COFIN, puis ouverture de la discussion et vote sur l'amendement proposé par le rapport majoritaire de la COFIN, puis discussion et vote sur les conclusions, amendées ou non, de ce préavis. La présidente rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur les amendements, les Conseiller(ère)s restent libres ensuite quant à leur vote au sujet du préavis amendé ou non.
- L'ensemble des Conseiller(ère)s est d'accord avec cette manière de procéder.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement proposé par le rapport de minorité de la COFIN, qui est le suivant :

Compte	Désignation	Budget 2019 Amendé	Budget 2019 Préavis	Hausse Budget 2019 - Budget 2017	Budget 2018 Préavis	Charges Comptes 2017	Préavis Budget 19 Budget 18	Variation Préavis 19 Comptes 17
110.3011.00	Traitements	5477710.50	564'650.00	171'010.50	376'700.00	939'570.80	49.89%	-39.90%
111.3011.00	Traitements	1'095'663.50	1'129'550.00	53'963.50	1'041'700.00		8.43%	Nouveau
130.3011.00	Traitements			0.00		142'510.30	Nouveau	-100.00%
150.3011.00	Traitements	355'747.50	366'750.00	1'547.50	354'200.00	326'835.50	3.54%	12.21%
151.3011.00	Traitements	161'505.00	166'500.00	17'605.00	143'900.00	115'765.70	15.71%	43.82%
152.3011.00	Traitements	199'189.50	205'350.00	16'689.50	182'500.00	145'372.35	12.52%	41.26%
190.3011.00	Traitements			0.00		156'267.05		-100.00%
200.3011.00	Traitements	394'693.00	406'900.00	-17'507.00	412'200.00	329'692.65	-1.29%	23.42%
300.3011.00	Traitements	844'821.50	870'950.00	86'121.50	758'700.00	617'154.15	14.80%	41.12%
400.3011.00	Traitements	646'214.00	666'200.00	37'514.00	608'700.00	498'269.20	9.45%	33.70%
430.3011.00	Traitements	499'550.00	515'000.00	-21'950.00	521'500.00	512'505.35	-1.25%	0.49%
440.3011.00	Traitements	514'827.50	530'750.00	62'727.50	452'100.00	386'774.10	17.40%	37.22%
450.3011.00	Traitements			-72'300.00		72'300.00	-100.00%	-100.00%
451.3011.00	Traitements	144'578.50	149'050.00	-621.50	145'200.00	144'297.40	2.65%	3.29%
452.3011.00	Traitements	72'653.00	74'900.00	72'653.00			Nouveau	Nouveau
460.3011.00	Traitements	254'916.00	262'800.00	-984.00	255'900.00	261'180.95	2.70%	0.62%
612.3012.00	Traitements	80'995.00	83'500.00	-11'805.00	92'800.00	107'729.94	-10.02%	-22.49%
615.3011.00	Traitements	455'075.50	469'150.00	-131'424.50	586'500.00	525'099.85	-20.01%	-10.66%
620.3011.00	Traitements	382'277.00	394'100.00	-4'623.00	386'900.00	382'775.20	1.86%	Nouveau
710.3011.00	Traitements	140'359.00	144'700.00	36'659.00	103'700.00		39.54%	
712.3011.00	Traitements	45'590.00	47'000.00	-2'010.00	47'600.00	44'853.90	-1.26%	4.78%
713.3011.00	Traitements	28'130.00	29'000.00	-470.00	28'600.00		1.40%	
715.3011.00	Traitements	431'844.00	445'200.00	68'044.00	363'800.00	256'559.25	22.37%	73.53%
810.3011.00	Traitements	270'436.00	278'800.00	1'336.00	269'100.00	276'417.25	3.60%	0.86%
350.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	104'954.00	108'200.00	24'954.00	80'000.00	41'929.35	35.25%	158.05%
513.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	321'943.00	331'900.00	156'943.00	165'000.00	187'420.45	101.15%	77.09%
526.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	154'036.00	158'800.00	-218'764.00	372'800.00	379'709.10	-57.40%	-58.18%
150.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	9'991.00	10'300.00	9'991.00			Nouveau	Nouveau
151.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	24'250.00	25'000.00	-750.00	25'000.00	31'128.05	0.00%	-19.69%
152.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	14'550.00	15'000.00	-450.00	15'000.00	14'051.25	0.00%	6.75%
610.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	8'924.00	9'200.00	8'924.00			Nouveau	Nouveau
712.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	203'506.00	209'800.00	17'506.00	186'000.00	172'377.60	12.80%	21.71%
714.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	29'585.00	30'500.00	-915.00	30'500.00	29'843.58	0.00%	2.20%
715.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	10'185.00	10'500.00	5'385.00	4'800.00		118.75%	Nouveau
	Total	8'448'700.00	8'710'000.00	365'000.00	8'083'700.00	7'097'852.67	7.75%	22.71%
	Baisse Amendement 2019 :	261'300.00						

- M. Rasul Mawjee : remercie la présidente de passer directement aux amendements et d'ouvrir la discussion. Néanmoins, il aimerait avant tout présenter aux Conseiller(ère)s un document qui a été préparé entre temps.

Les Conseiller(ère)s ont reçu le budget 2019, lequel fait plus de 100 pages. Il est vrai que les Conseiller(ère)s aiment les détails, mais il ne faudrait pas oublier, par rapport aux compétences et aux prérogatives que ces dernier(ère)s ont, qu'en fait les 50 premières pages représentent le côté explications et éclaircissements de la part de la Municipalité pour justifier les chiffres qui sont présentés plus loin.

Budget Gland 2019

Revenus par nature				
4 Revenus	68'226'041	62'730'661	5'495'380	8.76%
40 Impôts	42'343'800	41'358'000	985'800	2.38%
Impôt revenu et fortune des personnes physiques	33'835'000	32'750'000	1'085'000	3.31%
Impôt bénéfice et capital des personnes morales	2'790'000	3'665'000	-875'000	-23.87%
Droits de mutations	1'665'000	1'450'000	215'000	14.83%
Impôt sur les successions et les donations	850'000	380'000	470'000	123.68%
41 Patentes	2'000	3'000	-1'000	-33.33%
42 Revenus du patrimoine	1'927'340	1'951'620	-24'280	-1.24%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	11'663'270	7'585'500	4'077'770	53.76%
Emoluments	567'900	379'600	188'300	49.60%
Taxes de raccordement et d'utilisation	8'554'020	4'727'300	3'826'720	80.95%
Autres recettes	253'000	183'000	70'000	38.25%
44 Parts à des recettes cantonales	1'530'500	1'465'500	65'000	4.44%
45 Participations, remboursements à des collectivités	8'810'121	8'668'651	141'470	1.63%
46 Autres participations et subventions	75'750	79'750	-4'000	-5.02%
48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	754'860	469'790	285'070	60.68%
49 Imputations internes	1'118'400	1'148'850	-30'450	-2.65%

Charges par nature					
	Designation	Budget 2019	Budget 2018	Variation	Ecart %
3 Charges		72'323'088	62'598'017	9'725'071	15.54%
30 Autorités et personnel		13'748'700	12'711'356	1'037'344	8.16%
Autorités et commissions					
Personnel administratif et d'exploitation	9'785'400	9'102'900	682'500	7.50%	
Indemnisation et remboursement de frais	142'260	111'076	31'184	28.07%	
Autres charges des autorités et du personnel	267'400	211'450	55'950	26.46%	
31 Biens, services, marchandises		9'147'214	8'324'032	823'182	9.89%
Achats d'eau, d'énergie, de combustible	1'408'100	1'222'900	185'200	15.14%	
Entretien des immeubles, des terrains et des routes	2'581'000	2'281'600	299'400	13.12%	
Honoraires et prestations de service	2'807'844	2'631'664	176'180	6.69%	
32 Intérêts passifs		660'000	709'300	-49'300	-6.95%
33 Amortissements		4'651'433	4'747'694	-96'261	-2.03%
35 Remboursements et participations à des collectivités		31'293'740	27'267'415	4'026'325	14.77%
36 Aides et subventions		6'955'816	6'845'350	110'466	1.61%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux		4'747'785	844'020	3'903'765	462.52%
39 Imputations internes		1'118'400	1'148'850	-30'450	-2.65%

Ce document, relatif aux revenus et aux charges par nature, est directement tiré du préavis (pages n° 8 et 20). Il peut être constaté que, dans les revenus par nature, les contribuables privés rapportent à la commune de Gland environ CHF 33 Mios. Pour 2019, il est prévu qu'ils lui en rapportent environ CHF 1 Mio de plus, soit 3,31 %. Il est également prévu que l'impôt bénéfique et capital des personnes morales rapporte CHF 875'000.- de moins qu'en 2018, mais heureusement que, pour les successions et les donations, cela va être Byzance en 2019 car il est prévu que la commune de Gland gagne environ un demi million de francs en plus là-dessus. Il est mentionné que le nouveau quartier de « La Combaz » va rapporter CHF 3,8 Mios. C'est une recette exceptionnelle. Donc en fait, en totalité, il y aura à peu près CHF 5,5 Mios de recettes en plus par rapport à l'année dernière au niveau du budget. Les recettes vont bien, mais néanmoins les taxes et les raccordements ne sont pas des revenus récurrents et en fait, en 2020, ils ne seront pas là.

S'agissant des dépenses, comme cela a été stipulé dans le rapport de majorité de la COFIN, les charges des autorités et du personnel se montent à CHF 13 Mios, les charges des biens des services et des marchandises se montent quant à elles à CHF 9 Mios. Les gros changements se rencontrent effectivement au niveau du personnel administratif et d'exploitation, qui augmente de 7,5 %. Néanmoins, au niveau des biens, services et marchandises, l'achat d'eau, d'énergie et de combustible augmente de 15 %, l'entretien des immeubles, des terrains et des routes augmente de 13 %, et les honoraires et prestations de service augmentent de 6,69 %. Au niveau du budget, les membres de la COFIN auteurs du rapport de minorité n'ont pas eu le temps d'affiner l'analyse de ces coûts supplémentaires, raison pour laquelle il n'y a pas de restriction ou de coupe budgétaire proposées ici.

2,85 ETP en plus sont demandés. Les Conseiller(ère)s n'ont aucun droit de dire à la Municipalité d'engager ou de ne pas engager du personnel, mais peuvent uniquement autoriser la Municipalité à dépenser CHF 72'323'088.- pour pouvoir satisfaire ses obligations envers le Canton, la Confédération et les employés de la commune, ainsi que les charges liées. Les Conseiller(ère)s n'ont aucun autre droit. Il(elle)s ont la possibilité d'aller dans les lignes du budget, pour pouvoir aider à dépenser plus ou moins d'argent. Donc là, la Municipalité a à disposition CHF 9,7 Mios. Elle peut engager 50 % du personnel à de très bons salaires et 200 % du personnel à des salaires de misère. Cela est de la responsabilité de la Municipalité, et il répète que tout ce que les Conseiller(ère)s peuvent dire, c'est si ce montant est alloué ou s'il ne l'est pas. Partant de ce principe, sachant que l'augmentation demandée est de 7,5 %, et que les nouveaux postes ne représentent qu'à peine CHF 150'000.-, sur les CHF 680'000.-, il y a alors CHF 500'000.- de dépenses demandées en plus pour 2019. Il est dit que c'est pour les augmentations de salaire, les autres augmentations, les bonus, etc. Cela voudrait dire qu'il y a énormément d'augmentations et de charges qui sont prévues avec 3 personnes en plus. Et bien non ! Depuis 2017, les frais du personnel ne font qu'augmenter, comme cela est mentionné dans le rapport de minorité de la COFIN, mais ce n'est pas ce qui est combattu ici. Les Conseiller(ère)s doivent aujourd'hui décider si la Municipalité peut dépenser CHF 72 Mios ou CHF 261'300.- de moins, et c'est cela qui est proposé dans l'amendement. Est-ce une coupe budgétaire ? Il s'agit d'une réduction de 7,5 % à 4,63 % de ce qui est proposé dans le budget, ce qui permettra de répondre à toutes les dépenses liées, à toutes les obligations contractuelles, à tous les bonus, à toutes les augmentations du personnel qui a été engagé à ce jour. Cela ne nécessitera ni le renvoi de personnel, ni la perte d'obligations. S'il avait été mentionné quel poste devrait être coupé ou si cela avait été plus détaillé, alors cela aurait été de la cogestion. Dire quel poste doit être touché, comme par exemple le chef de projet ou le préposé à l'énergie, cela est de la compétence de la Municipalité. Les membres de la COFIN auteurs du rapport de minorité aimeraient que la Municipalité gère convenablement la commune et, pour cela, cette dernière a pleine liberté d'engager et d'organiser. Elle l'a d'ailleurs fait dans le budget 2019, elle a réorganisé l'Administration en déplaçant des secteurs d'un endroit à l'autre. Donc aujourd'hui, si les finances de Gland vont bien ou mal, il estime que la Municipalité a fait son travail en restant à l'intérieur du budget. Il est de la responsabilité des Conseiller(ère)s d'allouer ou non les CHF 72 Mios, d'autoriser ou non la Municipalité à les dépenser. Mais l'année prochaine, lorsque le quartier de « La Combaz » sera construit et qu'il n'y aura plus de recettes exceptionnelles, une hausse d'impôt de 7 points deviendrait nécessaire et c'est pour éviter cela que ce premier amendement a été fait.

- M. Gilles Davoine : a entendu beaucoup de bêtises et est un peu effaré par ce qui s'est dit. A commencer par le quartier de « La Combaz », qui, lorsqu'il sera terminé, ne sera pas du tout un produit exceptionnel, mais bien quelque chose d'attendu. Actuellement, cela est un produit exceptionnel lié bien sûr à « La Combaz », concernant quelques immeubles sur les 15 prévus, avec le PPA et les permis de construire, dont la Municipalité prévoit la délivrance. Cela ne va absolument pas s'arrêter en 2020. D'un côté on fait peur à ce sujet, mais d'un autre côté il est dit que la Municipalité est tout à fait raisonnable, qu'aucune augmentation d'impôts est prévue pour l'instant, que les recettes sur les impôts des personnes physiques et morales augmentent, que des projets fleurissent de partout. La ville de Gland bénéficie d'une fiscalité intéressante. La RIE III, qui certes apporte quelques défauts au niveau de la finance immédiate, va certainement aussi faire que beaucoup d'entreprises vont vouloir s'installer dans le canton de Vaud, puisque le canton Genève n'a pas encore sa réforme sur la fiscalité des entreprises et que le canton de Berne l'a refusée. Avec son taux d'impôt de 62,5 %, la ville de Gland va se trouver dans une situation très intéressante, alors que d'autres villes, comme Nyon, se retrouveront avec un taux d'impôt supérieur. Alors faire un amendement sur CHF 261'300.-, il ne sait pas.

Il tient à rappeler que ce qui compte définitivement, ce sera l'équilibre budgétaire. Il est vrai que, au budget, il y a CHF 4 Mios de déficit, mais c'est en tenant compte des amortissements, qui sont uniquement des écritures comptables et non pas de l'argent qui est décaissé. L'important, c'est qu'avec la marge brute d'autofinancement, la Municipalité aura le montant des liquidités pour investir. Cette marge d'autofinancement est sensiblement la même que celle présentée au budget 2018, soit plus de CHF 4 Mios. Ces derniers sont liés notamment à des taxes affectées, lesquelles sont liées à l'équipement communautaire. C'est quelque chose qui va pouvoir être rapidement réalisé, comme par exemple une crèche, comme dit par M. le Municipal Thierry Genoud dans ses communications. En effet, si la commune achète un bâtiment et y met une crèche pour faire du revenu – ce qui est une bonne idée car les revenus du loyer des appartements ou de la crèche ne rentrent pas dans la péréquation et ne sont pas des impôts – cela peut être intéressant de se détacher et avoir des revenus un peu différents. Et bien ce bâtiment là pourra être acheté grâce à ce montant. Il est mentionné dans le rapport de minorité de la COFIN qu'une marge d'autofinancement de CHF 4 Mios est nécessaire pour mener les projets d'évolution de la commune. Et bien c'est ce que cette dernière a et qu'elle pourra investir, que ce soit en équipement communautaire ou pas. En outre, le budget est équilibré dans la mesure où il n'y aura pas besoin d'emprunter de l'argent pour faire tourner la boutique. Les comptes sont toujours meilleurs qu'un budget simplement parce que le Conseil communal accorde à la Municipalité le maximum de ce qu'elle peut dépenser dans le budget et qu'elle a dès lors une marge de manœuvre pour essayer de ne pas dépasser cela. Si cela est un peu dépassé, la Municipalité demande des compléments au budget au milieu de l'année, mais cela ne représente que 1 % de l'entier des dépenses. Sur les autres 99 %, la Municipalité dépense moins que ce qui lui a été accordé et il y aura toujours des comptes plus favorables. La commune de Gland est actuellement dans une situation qui n'a absolument rien de mauvais ou qui fait que la Municipalité devrait s'inquiéter particulièrement de cela maintenant, et en tout cas pas le fait que dire que si les Conseiller(ère)s votent le budget proposé par la Municipalité sans en retirer les CHF 261'300.- comme proposé par le rapport de minorité de la COFIN, en 2020, une hausse d'impôts de 7 points serait nécessaire. On peut dire tout et n'importe quoi, mais à un moment, il a l'impression que cela se voit quand-même.

Pour l'instant, quoi qu'on en dise, il y a 2,2 % linéaires sur toutes les lignes de traitement. Il y en a 7 qui sont concernées par les nouveaux postes, et ce sont les seules lignes de traitement sur lesquelles il sera possible de faire quelque chose. Il a transmis à la COFIN, dont font partie MM. Rasul Mawjee et Eric Dällenbach, les lignes qui sont concernées par ces nouveaux postes. Libre à eux de faire des amendements sur ces nouveaux postes. Sur quasiment toutes les autres lignes de traitement – et cela en fait beaucoup – il sera impossible d'en faire. Et c'est ce qu'a dit M. le Préfet : même si ce n'est pas illégal, cela ne sera pas contraignant pour la Municipalité parce que le Règlement du personnel prévoit qu'il y ait une augmentation qui se fasse selon l'indice du coût de la vie. Ce dernier est de 1,2 % pour cette année et la Municipalité doit s'y tenir, sauf en cas de difficulté financière. Or cela n'est pas le cas vu que la marge nette d'autofinancement est positive, qu'il y a actuellement plus de CHF 8 Mios de liquidités dans les comptes, et que les comptes 2018 sont tout à fait bons. La ville de Gland ne se trouve pas dans un cas de difficultés financières, contrairement à ce que l'on veut faire

croire aux Conseiller(ère)s. Comme de toute façon le Règlement du personnel ne le permet pas, la Municipalité ne va effectivement pas aller devant les employés communaux et leur dire qu'ils n'ont pas le droit à l'augmentation de 1,2 %. La minorité de la COFIN a beau vouloir amender cela et se battre en expliquant que la présidente s'est trompée lorsqu'elle a dit que les amendements ne pouvaient pas être proposés aux Conseiller(ère)s, mais, à son avis, c'est pire : les amendements peuvent être proposés aux Conseiller(ère)s mais ils ne servent à rien. Pour lui ce n'est pas très grave, mais il trouve quand même cela très stupide.

Une dernière chose : la commune a déjà de la peine à recruter. Il a été reproché à la Municipalité de n'avoir toujours pas recruté du personnel pour des postes voulus en 2018. Cela est vrai, mais l'échelle de traitements de la ville de Gland est assez basse par rapport à la concurrence. Les gens se présentent et la Municipalité a dû parfois augmenter un peu le salaire proposé en raison de cette concurrence et du fait que, dans certains secteurs, il est très difficile de trouver du monde. Et là, il est dit qu'il faudrait non seulement ne pas augmenter les salaires, mais aussi ne pas donner de primes, donc dire à l'ensemble des 200 personnes de l'Administration communale – qui ne sont pas des fonctionnaires et sont engagés avec des contrats de droit privé – que parce qu'il faut un budget inférieur de CHF 261'300.-, ce qui ne se verra absolument pas dans les comptes 2019 au final, que non seulement ils ne seront pas augmentés, mais que leurs salaires vont être baissés, ce qui est contractuellement impossible. En aucun cas. Ces amendements n'ont pour lui aucune utilité, ne sont pas contraignants, et vont à l'encontre du bon sens par rapport au personnel communal qui se dévoue corps et âme pour que justement la ville vive actuellement ce qu'elle est en train de vivre, c'est-à-dire un dynamisme quand même important, avec du sport, de la culture, des événements, des choses qui se passent et que tous les glandois reconnaissent. Il encourage donc les Conseiller(ère)s à ne pas aller dans ce sens-là, pour un amendement qui, de toute façon, pour des raisons purement légales, ne peut pas contraindre la Municipalité.

- M. Rodolphe Chatagny : explique qu'il ne soutient pas les amendements présentés par le rapport de minorité de la COFIN, se trouvant personnellement au niveau de la majorité de la COFIN. Néanmoins, il aimerait exprimer son sentiment, car il n'aime pas trop l'injustice et il se battra aussi pour que, même s'il n'est pas trop d'accord avec ces idées, elles puissent être dites et votées. Un point le dérange dans les commentaires qu'il a entendus : il est tout à fait d'accord qu'il y a un règlement et des contrats de travail et que les salaires ne peuvent pas être réduits unilatéralement. Toutefois, la Municipalité a le droit de licencier un employé et a le droit de réduire son temps de travail. Même si cela n'est pas nécessaire aujourd'hui, il pense qu'il va falloir un jour se poser la question, dans l'éventualité où les finances de la commune viendraient à ne pas être bonnes et où, en plus, il y aurait une marge d'autofinancement qui serait à ce moment-là négative. Peut-être faudra-t-il un jour réduire la totalité des salaires, avec bien évidemment une baisse des prestations, et se poser la question de savoir s'il faudra diminuer certains services parce qu'il n'y aura plus assez de monde. Il pense que c'est quand-même une prérogative du Conseil communal de pouvoir dire, à un moment donné, « non, je veux qu'il y ait cette possibilité de pouvoir donner mon avis sur le montant global des salaires », et il pense que c'est quand-même quelque chose sur laquelle les Conseiller(ère)s ont le droit de donner leur accord ou refuser.
- M. Maurizio Di Felice : tient à prendre la parole ce soir pour dire aux Conseiller(ère)s que le groupe UDC ne soutiendra pas les amendements présentés par le rapport de minorité de la COFIN et engage les Conseiller(ère)s à les refuser également.
- M. Eric Dällenbach : rappelle que, en vertu des statistiques fédérales, le canton de Vaud est le 2^{ème} canton où les impôts sont les plus élevés. Tout ce qui s'est passé, tant au niveau de la Confédération qu'au niveau du Canton, ne peut avoir une implication au niveau du contribuable que si les communes jouent le jeu. Il est relativement facile que la Confédération se désengage, que le Canton se désengage, et qu'à la fin on augmente les impôts au niveau des communes. Ce qui est demandé ici à la Municipalité, laquelle a plusieurs possibilités, c'est de réduire un peu la voilure. Visiblement, d'après M. le Municipal Gilles Davoine, pour la somme de CHF 261'300.-, cela n'en vaut absolument pas la peine. Mais il dirait bien que l'oralité des débats prime, mais ici on n'est pas au tribunal, on est obligé de parler de choses très factuelles. Personnellement, il se fera le défenseur des contribuables.

Ce qui reste à faire de la part de la Municipalité, et cela est difficile même s'il croit savoir qu'elle l'a déjà un peu fait, c'est de s'approcher du Canton. Et le Canton, ce n'est pas quelque

chose de monolithique. Le Canton, se sont 150 députés qui chacun habite dans une commune. Et toutes les communes sont touchées par la facture sociale, comme par exemple la ville d'Yverdon-les-Bains, qui n'est pas très contente avec la facture sociale. Donc la proposition de la Municipalité quant au budget le gêne dans la mesure où la ville de Gland est à CHF 6 Mios en négatif, et hier, par exemple et comme par hasard, il a été parlé de la totalité du Canton pour lequel le budget se termine avec un bénéfice de CHF 120'000.-. Il y a donc une problématique de répartition. A la fin, c'est toujours le contribuable qui est le bouc-émissaire.

- M. Gérald Creteigny : déclare que l'intervention de M. Rasul Mawjee l'a un peu surpris sur un point, c'est qu'il a évoqué la question des 2,85 ETP qui ne pouvaient pas coûter la différence. Dans le préavis relatif au budget, à partir du bas de la page n° 9 et jusqu'à la page n° 10, il y a exactement l'explication et l'entier des éléments qui figurent dans ce décompte. La Municipalité est tout à fait transparente et dit exactement pour quelle raison il y a effectivement cette augmentation. Cette dernière est également due pour des raisons mécaniques, comme par exemple la remise à 100 % des personnes engagées jusqu'en 2018. D'autres phénomènes font aussi que, effectivement, la somme qui est en augmentation est plus importante. Quand il entend les débats de ce soir, il a l'impression que l'on est un peu dans une question de choix de société. Il rappelle juste aux Conseiller(ère)s que le Conseil lui-même, dans le courant de l'année, par voie de motions, d'interpellations et de questions également, demande parfois des ajustements, des nouveaux projets et des nouveaux équipements afin de faciliter la tâche des citoyens, et tout cela a un coût, non seulement en terme d'investissements, mais aussi en terme humain. Ces projets il faut les faire, il faut réussir à les mettre sur pied, et c'est donc bien dans ce sens-là que la Municipalité prévoit également ces postes ETP pour qu'il puisse être réussi à travailler dans ce sens là. Comme il a été dit quelques fois – mais peut-être que pour certains cela n'a aucune valeur – la ville de Gland, même avec les augmentations d'ETP qu'elle a, reste l'une des communes du Canton qui est extrêmement basse en terme du nombre d'ETP par rapport au nombre d'habitants. Par rapport à cela, la Municipalité reste parfaitement raisonnable. Il encourage les Conseiller(ère)s à ne pas suivre cet amendement, à moins de vouloir voir baisser très sérieusement certaines prestations.

S'agissant de la dernière intervention de M. Eric Dällenbach sur la question de l'imposition, bien sûr que la Municipalité s'est retournée contre le Canton. Elle fait également partie d'associations, telle que l'Union des communes vaudoises (UCV) qui travaille sur les plateformes avec le Canton pour essayer d'obtenir quelque chose. Cela a permis de grignoter un peu, d'obtenir 2 ou 3 éléments comme par exemple les CHF 50 Mios suite à la discussion par rapport à RIE III, mais il est vrai que cela n'est pas suffisant.

Il existe un autre problème plus difficile, à savoir le fait que la commune est à 62,5 points d'impôt, ce qui est très bas. Dans les villes vaudoises, Nyon est la seule ville qui se retrouve avec un point de moins. Toutes les autres villes ont des points d'impôt supérieurs, qui se situent en général plutôt aux alentours de 67, 68 ou 72 qu'en-dessous. Au vu du point d'impôt très bas, la ville de Gland essaie de faire au mieux avec les possibilités financières qui sont les siennes. Et il croit que ce que fait la Municipalité reste malgré tout équilibré.

Le dernier point qu'il voulait soulever, c'est que la ville de Gland a vécu une période pendant laquelle elle était traitée de « cité dortoir ». La Municipalité a réussi à investir pour sortir de cela et a, depuis quelques années, mis en place des services qui permettent d'animer la ville, qui permettent de monter en puissance sur ces animations, avec finalement des budgets qui sont relativement faibles pour ces services. En effet, dans les communes voisines ayant un Service de la culture ou un Service de la jeunesse par exemple, les sommes allouées sont bien plus importantes. Il croit que, à Gland, quelque chose a réussi à être tissé et que les prestations offertes donnent satisfaction à la population.

Il existe un problème financier qui est réel. Le fait de l'augmentation de la péréquation et de la facture sociale ne fait absolument pas plaisir à la Municipalité, mais elle essaie malgré tout de vivre avec. Il croit que ce n'est pas à la première secousse qu'il faut tout de suite casser le jouet et il encourage dès lors les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement.

- M. Georges Grandjean : n'est pas tellement surpris par ce qu'il entend ce soir car il l'a déjà entendu plusieurs fois dans le cadre des séances de la COFIN. Contrairement à ce qui a été dit, la Municipalité a l'obligation de respecter chaque ligne du budget. D'ailleurs, lors de la

dernière séance du Conseil communal, avec le préavis municipal n° 47, cette dernière a demandé la validation des dépassements au budget de fonctionnement 2018, laquelle lui a été expressément accordée.

Ensuite de cela, il ne comprend pas les amendements présentés de cette façon, lesquels contestent à peu près le coût des nouveaux postes. Alors autant avoir le courage de contester les nouveaux postes par voie d'amendements, ce qui serait tout à fait admis dans la légalité, plutôt que de présenter quelque chose d'une façon tout à fait arbitraire et qui est fortement contestée. Dans la réponse de M. le Préfet, il est mentionné : « *Par contre, tous nouveaux postes peuvent faire l'objet d'une décision du conseil et la ligne salaire peut-être amendée au montant prévu pour la création du nouveau poste* », puis : « *Nota bene : même cette décision n'empêcherait pas la Municipalité de procéder à l'engagement ou de créer un nouveau poste en agissant par compensation budgétaire* ». Effectivement, la seule façon de pouvoir diminuer le budget du personnel est de contester les nouveaux postes.

- M. Rasul Mawjee : confirme totalement la transparence de la Municipalité décrite par M. le Syndic Gérald Creteigny; le préavis est là et tout y est expliqué dans les pages n° 1 à 28. Aujourd'hui, il n'est pas du tout question de la transparence de la part de la Municipalité. M. le Municipal Gilles Davoine a déclaré qu'il faudrait couper les salaires et refuser tout. Il ne faut pas oublier que, même avec les amendements, la somme de CHF 421'500.- serait toujours là pour faire face aux obligations légales de la commune. Toutes les augmentations, tous les bonus, toutes les primes d'ancienneté pourront être honorés et ce n'est pas cela qui est contesté. Ensuite, même après les coupes budgétaires de CHF 150'000.- représentant les trois nouveaux postes, la Municipalité pourrait toujours engager des personnes pour ces postes en ne donnant pas les bonus. Donc les compensations existent et elles sont possibles par affectation des postes aux endroits qui leur conviennent.
- La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce premier amendement du rapport de minorité de la COFIN.

Décision

Par 34 avis contraires, 20 oui, 7 absentions signifiées, le Conseil communal refuse le premier amendement du rapport de minorité de la Commission des finances.

La Présidente interrompt la séance pour un spectacle de hip-hop présenté par le studio « m-corporelle ». Ce studio a été créé il y a maintenant 7 ans par Mme Mylène Hibert, qui partage sa passion du mouvement dans les différents cours de pilates, yoga, zumba, danse Afro et kickboxing, et qui affectionne particulièrement sa section danse qui grandit d'année en année.

Le studio compte une centaine d'élèves, maintenant répartis dans différents styles : l'éveil corporel, la danse moderne et le hip-hop. Chaque année, un spectacle original est produit au théâtre de Grand-Champ.

Cette année, le spectacle écrit et mis en scène par Mme Mylène Hibert est « Dis-moi Papy ». Il s'agit de l'histoire d'une petite fille qui demande à son papy de lui raconter sa vie. Une histoire émouvante, drôle et romantique, exprimée par les chorégraphies de son équipe de professeurs très créatifs et par leurs élèves passionnés.

Un court extrait en hip-hop est présenté ce soir avec les élèves de Mme Léa Philippe, qui ne peut malheureusement pas être présente ce soir. La pédagogie, la rigueur et le dynamisme de cette professeur incroyable ont permis d'arriver, en 3 mois seulement, à obtenir le résultat que les Conseiller(ère)s vont voir ce soir.

La présidente remercie la Municipalité et Mme Sandrine Faure, Cheffe du Service de la culture, pour l'organisation de cet intermède.

- La séance reprend.
- La discussion est ouverte sur le deuxième amendement proposé par le rapport de minorité de la COFIN, qui est le suivant :

Compte	Désignation	Budget 2019 Amendé	Budget 2019 Préavis	Hausse Budget 2019 - Budget 2017	Budget 2018 Préavis	Charges Comptes 2017	Préavis Budget 19 Budget 18	Variation Préavis 19 Comptes 17
110.3011.00	Traitements	547'710.50	564'650.00	171'010.50	376'700.00	939'570.80	49.89%	-39.90%
111.3011.00	Traitements	1'095'663.50	1'129'550.00	53'963.50	1'041'700.00		8.43%	
130.3011.00	Traitements			0.00		142'510.30		-100.00%
150.3011.00	Traitements	355'747.50	366'750.00	1'547.50	354'200.00	326'835.50	3.54%	12.21%
151.3011.00	Traitements	161'505.00	166'500.00	17'605.00	143'900.00	115'765.70	15.71%	43.82%
152.3011.00	Traitements	199'189.50	205'350.00	16'689.50	182'500.00	145'372.35	12.52%	41.26%
190.3011.00	Traitements			0.00		156'267.05		-100.00%
200.3011.00	Traitements	394'693.00	406'900.00	-17'507.00	412'200.00	329'692.65	-1.29%	23.42%
300.3011.00	Traitements	844'821.50	870'950.00	86'121.50	758'700.00	617'154.15	14.80%	41.12%
400.3011.00	Traitements	646'214.00	666'200.00	37'514.00	608'700.00	498'269.20	9.45%	33.70%
430.3011.00	Traitements	499'550.00	515'000.00	-21'950.00	521'500.00	512'505.35	-1.25%	0.49%
440.3011.00	Traitements	514'827.50	530'750.00	62'727.50	452'100.00	386'774.10	17.40%	37.22%
450.3011.00	Traitements			-72'300.00	72'300.00	71'762.40	-100.00%	-100.00%
451.3011.00	Traitements	144'578.50	149'050.00	-621.50	145'200.00	144'297.40	2.65%	3.29%
452.3011.00	Traitements	72'653.00	74'900.00	72'653.00				
460.3011.00	Traitements	254'916.00	262'800.00	-984.00	255'900.00	261'180.95	2.70%	0.62%
612.3012.00	Traitements	80'995.00	83'500.00	-11'805.00	92'800.00	107'729.94	-10.02%	-22.49%
615.3011.00	Traitements	455'075.50	469'150.00	-131'424.50	586'500.00	525'099.85	-20.01%	-10.66%
620.3011.00	Traitements	382'277.00	394'100.00	-4'623.00	386'900.00	382'775.20	1.86%	2.96%
710.3011.00	Traitements	140'359.00	144'700.00	36'659.00	103'700.00		39.54%	
712.3011.00	Traitements	45'590.00	47'000.00	-2'010.00	47'600.00	44'853.90	-1.26%	4.78%
713.3011.00	Traitements	28'130.00	29'000.00	-470.00	28'600.00		1.40%	
715.3011.00	Traitements	431'844.00	445'200.00	68'044.00	363'800.00	256'559.25	22.37%	73.53%
810.3011.00	Traitements	270'436.00	278'800.00	1'336.00	269'100.00	276'417.25	3.60%	0.86%
	Total	7'566'776.00	7'800'800.00	362'176.00	7'204'600.00	6'241'393.29	8.28%	24.98%
	Baisse A19 :	234'024.00						

- M. Rasul Mawjee : déclare, au vu du vote et du soutien apportés par les Conseiller(ère)s au 1^{er} amendement présenté, que ce 2^{ème} amendement, de même que les 3^{ème} et 4^{ème} amendements proposés par le rapport de minorité de la COFIN, sont retirés.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par le rapport de majorité de la COFIN, soit de diminuer le compte 111.3170.00 « Réceptions, Manifestations » de CHF 10'000.- et de fixer le nouveau montant à 170'000.-.
- Mme Christine Girod : se permet d'intervenir concernant cet amendement qui, comme elle le lit, est un amendement de principe sur l'organisation de la réception du président du Grand Conseil vaudois. Il s'agit de CHF 10'000.- qui seraient retirés de cette ligne pour, si elle comprend bien, ne pas participer à l'effort de l'ensemble des communes du district. Au nom de la Municipalité et également à titre personnel, elle se permet juste de rappeler qu'en 2012, qui a été une très belle année, la commune de Gland a eu l'honneur d'avoir au sein de ses habitants le président du Grand Conseil vaudois, à savoir M. Philippe Martinet, lequel a été reçu, ici à la commune de Gland, en sa qualité de 1^{er} citoyen du canton de Vaud. Ce que la Municipalité aimerait dire aux Conseiller(ère)s ce soir, c'est qu'au fond cette manifestation n'est pas seulement en l'honneur d'une personnalité, mais également en l'honneur des institutions. Les Conseiller(ère)s sont tou(te)s des élus et elle aimerait les sensibiliser un peu par rapport à ce phénomène-là.

Ce n'est quand-même pas chaque année que le président du Grand Conseil vient du district de Nyon. Le fait d'arriver à ce poste de président du Grand Conseil vaudois n'est pas quelque chose de facile. Ce n'est pas quelque chose qui arrive régulièrement et il semble important à la Municipalité, quand des choses comme cela arrivent dans la région ou dans le district, que toutes les communes jouent le jeu. Elle peut personnellement témoigner que, en 2012, l'ensemble des communes du district ont répondu favorablement à l'appel de la commune de Gland, à raison de CHF 0.75 par habitant. Suite au décompte final établi, ce montant a été abaissé, mais un effort commun a été fait et toutes les communes ont participé. Ce fut une belle journée, plusieurs Conseiller(ère)s ont d'ailleurs participé à cet événement, et c'est quelque chose qui est resté aussi dans les mémoires au niveau du Canton. C'est un jour particulier puisqu'il y a l'ensemble du législatif, de l'exécutif et de l'Ordre judiciaire qui se retrouvent pour fêter le 1^{er} citoyen du canton de Vaud et, dans ce sens-là, il semble important à la Municipalité que les communes tirent toutes à la même corde.

L'amendement propose également quelque chose d'assez particulier et de totalement faux, c'est que les frais liés à cette réception soient pris sur le budget de la Région de Nyon (ex-Conseil régional). Il y a là un petit souci, parce que cela veut dire que certains commissaires n'ont peut-être pas tout à fait compris que ce n'est pas du tout le rôle de la Région de Nyon de participer à ce type d'événements et que ce n'est pas du tout par ce biais que des

financements peuvent être obtenus. C'est au contraire toutes les municipalités du district qui prennent la décision ensemble. Cela a sauf erreur été fait lors de l'Assemblée des syndics, c'est quelque chose qui est proposé à l'ensemble des communes, et c'est bien en tant que commune que les municipalités sont sollicitées, et non pas en tant que membres de la Région de Nyon. Elle doit aussi rappeler aux Conseiller(ère)s que toutes les communes du district ne font pas partie de la Région de Nyon, donc cela serait totalement faux. Elle répète que, en 2012, la ville de Gland a bénéficié de l'apport financier de l'ensemble des communes du district, et elle croit que cela serait un très mauvais signal, ou en tout cas quelque chose d'assez mal vu probablement des autres communes, que de ne pas contribuer à cela. Finalement, est-ce qu'il est vraiment nécessaire de se faire mal voir pour ça ? Elle trouve cela un peu étonnant de la part du Conseil communal de Gland, mais bien entendu ce sont les Conseiller(ère)s qui décideront.

- M. Rodolphe Chatagny : voudrait juste corriger une petite chose. L'objectif des membres de la majorité de la COFIN n'était pas du tout de dire qu'ils ne voulaient pas que cet événement ait lieu ni qu'il ne fallait pas le financier. Cela était simplement par principe. En effet, certaines choses ont lieu au niveau de la commune, d'autres choses au niveau du canton et au niveau de la région. Si cet événement était payé par la Région de Nyon, au budget de la commune, il serait automatiquement payé de la même manière dans la mesure où elle finance aussi la Région de Nyon. Le but n'est pas du tout d'annuler cet événement ou de dire que l'on ne veut pas y participer. Il pense que, à un moment donné, il faut aussi se dire que la commune finit par se retrouver à payer des charges pour la Région de Nyon, à payer des charges pour le Canton, et pour finir en fait elle est censée payer d'un côté et payer encore de l'autre côté. A un certain moment, il pense que c'est aussi à la Municipalité de dire « attention, cela concerne la Région de Nyon, cela devrait donc être payé par la Région de Nyon ». Bien entendu que toutes les communes du district ne font pas partie de cette dernière. Mais certaines communes ont déjà dit qu'elles ne participeraient pas à cet événement, comme par exemple Rolle, qui a décidé de refuser le budget dans ce cadre-là. Donc, de toute façon, il n'y aura pas toutes les communes qui vont participer financièrement à cet événement.

Il aimerait également avoir un complément d'information. Il entend bien que ce n'est pas le rôle de la Région de Nyon de financer de tels projets ou événements. Il a l'impression qu'elle finance pourtant d'autres événements, notamment la Fête de la Vigne qui a eu lieu cet automne à Nyon. Il aimerait bien savoir ce qu'il en est, dans la mesure où une partie avait été payée par la Région de Nyon et aimerait avoir une confirmation sur ce point.

- M. Gérald Cretegnny : explique que ce n'est pas le rôle de la Région de Nyon de financer des événements de ce type. Cela fait quand-même de nombreuses années, et bien avant d'ailleurs l'existence de la Région de Nyon, que des événements ponctuels qui se décident au niveau des communes sont financés à travers un financement par habitants. Cela a été le cas par exemple pour la Fête de la Vigne, pour laquelle la Région de Nyon n'a payé qu'un petit élément, qui est une participation sur un spectacle qui a été donné. C'est la seule participation que la Région de Nyon a faite et elle a ainsi eu la possibilité d'avoir un stand dans le cadre régional, mais c'est la seule participation qu'il y a eu et cette Fête n'a pas du tout été financée par ce moyen-là. Là, les membres de la majorité de la COFIN posent un problème : si ce type de fonds avait été imaginé quelques années plus tôt – ce qui ne pouvait pas être fait, car il aurait déjà fallu que M. Yves Ravenel ait été confirmé au moins dans son rôle de vice-président avant d'être président – une ouverture aurait peut-être été trouvée dans le cadre régional, mais encore aurait-il fallu que le Conseil intercommunal de la Région de Nyon accepte de financer cela.

Les inscriptions au niveau des communes qui participent sont déjà faites. Cela signifie que, aujourd'hui, la majorité des communes qui se sont proposées positivement sont connues. La seule commune qui a voté négativement à ce jour, c'est effectivement Rolle. Les Conseiller(ère)s connaissent le cas de Rolle, qui se trouve dans une situation extrêmement particulière en ce moment, avec presque une forme de faillite. C'est une situation qui est exceptionnelle. La presse d'aujourd'hui relatait la séance du Conseil communal de Rolle qui s'est tenue hier soir, où des coupes extrêmement fortes sont proposées. On est donc dans quelque chose qui touche de manière extrêmement profonde le fonctionnement de Rolle. Il dirait qu'il s'agit de l'exception qui confirme la règle.

- Mme Marion Wahlen : déclare, pour information, qu'elle s'est entretenue cet après-midi par téléphone avec les organisateurs de cet événement, qui lui ont confirmé que la voilure sera réduite, notamment au niveau de la tente, laquelle sera modifiée, et qu'ils utiliseront principalement la salle. Comme cela a été récemment publié dans les médias, le montant du financement des communes se rapprocherait plutôt d'un budget de CHF 0.40 à CHF 0.50 par habitant, mais cela reste encore à confirmer.
- M. Patrick Vallat : précise qu'il faut savoir que cette manifestation n'est pas soutenue au niveau financier que par les communes : le Bureau du Grand Conseil finance également en partie cette manifestation, tout comme certaines entreprises, lesquelles sponsorisent cet événement, comme d'ailleurs sa propre entreprise. Il existe donc tout un ensemble de financements collatéraux, ce qui explique pourquoi ce n'est finalement pas CHF 0.75 par habitant qui seront peut-être facturés aux communes car plus il y a de sponsors, plus cette facture va diminuer. Et il est vrai que les chiffres de la dernière cérémonie étaient flagrants de ce point de vue là.

Ensuite, si les Conseiller(ère)s venaient à accepter cet amendement, quel message vont-ils donner ? La seule chose que les médias vont retenir de ce soir, et il faut le croire sur parole, c'est que la ville de Gland ne finance pas la cérémonie du président du Grand Conseil. Au vu de l'ordre du jour de la séance de ce soir, les médias n'ont pas beaucoup d'autres choses à se mettre sous la dent – sauf peut-être sa motion. Pas plus tard qu'avant-hier, il a rencontré M. Yves Ravenel et a un peu parlé avec lui. Actuellement, une discussion a lieu au niveau du Bureau du Grand Conseil afin d'augmenter la part financière du Canton à partir de 2020 concernant le financement de cette cérémonie et de soutenir un peu mieux l'organisation. En effet, par exemple pour la petite commune de Trélex – qui n'a pas les mêmes infrastructures que Gland il y a 6 ans lors de la fête pour M. Philippe Martinet – l'organisation que cela suppose, notamment en terme de logistique, est énorme. Il ne peut qu'inviter les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement.

- M. Daniel Calabrese : explique que le problème, ce n'est pas la somme, ni les économies qui pourraient être faites sur ce montant-là. La motivation de la COFIN est un peu un « coup de gueule » et si la presse en parle, et bien tant mieux, il en sera quand-même un peu content. Le Canton organise des choses et prend des décisions qui retombent régulièrement sur les épaules des communes. Il croit que tout le monde en a un peu assez de cette gymnastique financière qui fait que, comme cela a été vu dans le budget, on a la maîtrise que de 10 à 20 % du chiffre d'affaires de la commune. C'est cela le message que la COFIN veut faire passer. Cette dernière n'a pas grand-chose contre cette fête, mais à un certain moment, si le Grand Conseil organise une fête pour son 1^{er} Citoyen, il peut aussi se la financer. C'est ce « coup de gueule » que la COFIN voulait mentionner.
- M. Gérald Cretegny : n'arrive pas à entendre cela parce qu'il pense que oui, effectivement, le Canton organise certaines choses. Il y a des traditions au niveau cantonal et c'est une tradition que de pouvoir délocaliser quelque part le fonctionnement du Grand Conseil le temps d'une journée pour venir fêter son président. Qu'est-ce qui se passe au moment de cette fête ? Comme les Conseiller(ère)s ayant participé à la fête organisée pour M. Philippe Martinet on pu le constater, tout le gratin cantonal se retrouve dans la commune. Et pour la commune en question, pour la région en question, c'est une fierté et également l'occasion de montrer à ce moment-là qu'elles existent par rapport aux autres régions. Il pense que La Côte, en particulier, a vraiment besoin de ce genre d'événement. En effet, si l'on demande aux autres régions du Canton comment elles voient la région de La Côte, elles répondront qu'il s'agit de communes riches, qui se plaignent tout le temps, qui sont tout près du lac, près de Genève, etc. Et lorsque l'occasion se présente de les inviter et de recevoir également toute l'administration judiciaire, toute l'administration cantonale, les députés et toutes les personnes qui accompagnent cette administration, c'est un moment privilégié qui peut être partagé avec ceux-ci. Les souvenirs des fêtes sont intéressants. Il pense que ce souvenir-là se fait par le travail des personnes qui sont sur place, et le fait qu'elles financent un coût n'est pas si grave. Il pense que CHF 10'000.-, dans le budget d'une commune telle que Gland, pour permettre au district de s'exprimer par rapport au Canton, ce n'est pas très cher payé et que cela en vaut la peine.

- M. Michel Girardet : a une petite question à poser : si les Conseiller(ère)s refusent de payer ces CHF 10'000.-, est-ce que le Grand Conseil va facturer au Conseil communal la location de la salle de CHF 10'000.- lorsque ce dernier se tiendra là-bas au mois de mars 2019 ?
- La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur cet amendement.

Décision

A une large majorité, 4 oui, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse l'amendement présenté dans le rapport de majorité de la Commission des finances, soit de diminuer le compte 111.3170.00 « Réceptions, Manifestations » de CHF 10'000.- et de fixer le nouveau montant à 170'000.-.

- La discussion est ouverte sur le préavis non amendé.
- M. Maurizio Di Felice : déclare que, au vu de plusieurs années de remarques de la COFIN qui rend attentive la Municipalité sur ces déficits budgétaires et au vu la facture supplémentaire de CHF 6 Mios qui a été annoncée par M. le Municipal Gilles Davoine lors de la dernière séance du Conseil communal, le groupe UDC ne soutiendra pas ce budget et enjoint les Conseiller(ère)s à s'abstenir de voter.
- M. Gilles Davoine : relève que l'on se retrouve dans une situation un peu étrange. Alors oui, effectivement, la COFIN répète qu'il faut que la Municipalité soit attentive. Dans la mesure où il y a tout un groupe politique qui s'apprête à s'abstenir de voter sur le budget, il tient à dire que, premièrement, une commune a besoin d'un budget pour pouvoir fonctionner. Le budget présenté ce soir est équilibré, avec une marge nette d'autofinancement qui est positive. La commune aura donc de quoi investir, mais elle ne pourra pas le faire tant qu'elle n'aura pas de budget. Elle se retrouvera alors comme le canton de Neuchâtel, mais avec un budget qui n'a rien d'affolant.

Deuxièmement, la Municipalité est attentive, elle n'arrête pas d'être attentive, elle a même réussi à largement augmenter les revenus et à présenter un budget équilibré avec tout ce qui était prévisible ! La péréquation n'est pour sa part pas prévisible car elle dépend de toutes les communes, mais il croit que maintenant tout le monde a un peu compris cela. En enlevant les CHF 6 Mios de la péréquation globale et en tenant compte de la réduction déjà effectuée concernant les acomptes dépendant des impôts conjoncturels et de la facture sociale, les Conseiller(ère)s peuvent constater que, à la fin, le budget est parfaitement équilibré, preuve que les comptes de la commune sont parfaitement maîtrisés et gérés par la Municipalité.

Il est d'accord que, effectivement, pour lui, le Canton se fiche du monde : il y a près de CHF 10 Mrds de budget et il annonce après qu'il y aura un bénéfice de CHF 120'000.-. C'est ridicule. Le Canton a tiré les ficelles à gauche à droite pour faire cela, annonce qu'il a CHF 1 Mrd de dettes, mais qu'il a en fait CHF 2 Mrds de liquidités, et bien cela veut dire en fait qu'il n'a plus de dettes. Et qu'après, par derrière, le Canton vient compenser la RIE III à raison de CHF 50 Mios au lieu des CHF 177 Mios que cela va coûter, alors là, effectivement, au niveau des communes, on peut que ne pas comprendre et il y a là des éléments sur lesquels on peut être fâché. Comme l'a dit M. le Syndic Gérald Cretigny, la Municipalité réagi là contre, va continuer de réagir et cela porte ses fruits puisqu'une nouvelle péréquation va bientôt arriver. En effet, le Conseil d'Etat a déjà fait part de différents éléments qu'il compte y mettre, notamment une péréquation avec des ressources et des besoins, avec des choses qui sont donc notamment en faveur des communes comme Gland.

Mais refuser de voter un budget ou s'abstenir alors que la Municipalité n'y est absolument pour rien finalement dans ce déficit du budget, qu'elle montre qu'elle gère parfaitement et qu'elle a toujours fait attention, qu'elle a suivi les recommandations de la COFIN par rapport à cela, que si cette péréquation était enlevée du budget ce dernier serait parfaitement équilibré, et que malgré cette péréquation la commune aura finalement de quoi investir, il avoue qu'il a peine à comprendre.

Et il pense même que cette position de ne pas avoir de budget est dangereuse, alors même que la situation est parfaitement normale et tenable. La ville de Gland a de la chance par rapport à d'autres communes qui sont toutes en train de demander des augmentations d'impôts, qui sont en train de partir dans des déficits bien plus importants et qui ont, comme Rolle, des marges brute et nette d'autofinancement qui sont négatives. Il ne sait pas pour

quelle raison il faudrait refuser de voter de budget ou s'abstenir parce que, comme l'ont rappelé à juste titre certains Conseiller(ère)s, notamment des membres de la COFIN, de toute façon il n'y a que 20 % du budget sur lesquels les Conseiller(ère)s peuvent agir et il rappelle que la marge d'autofinancement est équilibrée. Il invite évidemment les Conseiller(ère)s, y compris les membres du groupe UDC, à réviser un peu la question et à ne pas s'abstenir de voter ce budget, avec la conséquence que cela pourrait avoir.

- La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote le préavis non amendé.

Décision

Par 34 oui, aucun avis contraire, 26 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 51 relatif au budget de l'exercice 2019, non amendé, soit :

- 1. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2019 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 4'097'047.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 4'217'611.-.*

6. Préavis municipal n° 53 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue/Jura

- La séance a eu lieu le mercredi 5 décembre 2018 à 18h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. Les commissaires avaient été désignés par les partis et sont :

Premier membre : M. Martin Ahlström, PLR

Membres : M. Jean-Philippe Genoud, GdG – M. David Mayer, GdG – M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP – M. Maurizio Di Felice, UDC.

- M. Martin Ahlström, premier membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rodolphe Chatagny : aimerait savoir si, étant donné qu'il s'agit d'un problème des eaux, le compte de réserve pourrait être utilisé pour financer ce projet.
- M. Michael Rohrer : répond que oui, le compte de réserve pourrait être utilisé. Mais la Municipalité garde ce compte de réserve plutôt pour tous les travaux qu'elle souhaiterait faire dans le Vieux-Bourg.
- M. Samuel Freuler : remarque que, jusqu'à maintenant, à chaque fois qu'on a fait un bletz dans les réparations de ces conduites d'eau, on s'est rendu compte que cela pétait juste à côté du bletz, avant ou après. Il aimerait savoir quel est le risque pour que ce grand bletz débouche sur les mêmes problèmes, c'est-à-dire que les fuites vont recommencer, mais là où cela n'a pas encore été réparé.
- M. Michael Rohrer : explique que le risque zéro n'existe pas et que la Municipalité ne peut absolument pas donner de garantie que cela ne lâche pas ailleurs. Ce qu'il peut dire, c'est qu'il y avait des endroits un peu particuliers. Par exemple, sur la Grand-Rue, on était sur ce qu'on appelle un bras mort, c'est-à-dire qu'on arrive dans une forme de cul-de-sac sur les canalisations et les amenées d'eau, et cela est généralement très mauvais et augmente énormément le risque de problèmes. Ce qui a maintenant été fait à cet endroit-là, c'est que cela a été remaillé, ce bras-mort a été enlevé et a été relié avec la rue de la Gare, ce qui a fait baisser la pression à ce niveau-là, mais cela n'est pas garanti que ça ne va pas lâcher ailleurs.
- Mme Marion Wahlen : demande ce qui est prévu dans le secteur en cas d'incendie.
- M. Michael Rohrer : répond que de toute façon, au niveau incendie, cela est couvert et que les hydrantes sont toujours en état de fonctionner. Quand une nouvelle conduite d'eau est posée,

l'ancienne est laissée en place. Actuellement un by-pass a été posé et il n'y a donc pas de souci à se faire à ce niveau-là.

- M. Georges Grandjean : relève que, dans ses communications, M. le Municipal Gilles Davoine a déclaré qu'une erreur s'était glissée dans le préavis, dont la dernière page relative à la situation financière mentionne à tort que le préavis municipal n° 50 est en cours. Il croit qu'une autre erreur s'est glissée tout au début de cette dernière page dans la mesure où, dans le 1^{er} paragraphe, il est mentionné que l'amortissement devra se faire sur 30 ans à raison de CHF 71'667.- par année, alors que ce montant sera amorti sur une période de 3 ans.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 53 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue - Jura, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 215'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 215'000.-.*

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal n° 52 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles

- La séance est fixée au mardi 18 décembre 2018 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC

Membres : M. Dario Sicuranza, GdG – Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – Mme Nitya Duella, PS-Les Verts-POP,

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : déclare que, personnellement, il a été un peu surpris de trouver ce préavis sur les tables des Conseiller(ère)s. En effet, ces dernier(ère)s entendent régulièrement que le Service des infrastructures et de l'environnement est surchargé, qu'il n'arrive pas à faire avancer ses projets, et la Municipalité vient avec une proposition de créer des trottoirs, dont a priori il n'en voit personnellement pas l'urgence, mais cela est son avis. Ensuite, l'un des arguments mentionnés dans le préavis est quand-même qu'il s'agit d'une zone où les utilisateurs de la gare vont transiter. Mais exactement entre cette zone-là et la gare il n'y a pas du tout de trottoir. Il trouve étonnant que la Municipalité vienne avec ce type de préavis.

Au moment du vote sur le budget ou sur les comptes, M. le Syndic Gérald Cretegny avait dit que les préavis que le Conseil communal votait amenaient du travail à l'Administration communale, et cela est normal. Mais à ce sujet, afin de pouvoir comprendre la charge qui est exercée par ces préavis sur l'Administration communale, les Conseiller(ère)s avaient demandé à avoir une information sur la charge supplémentaire en personnel pour les préavis qu'ils votent. Il ne voit malheureusement pas cette information dans le préavis.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Victor Braune intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au jeudi 3 janvier 2019 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Cretegnny, Syndic. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Pierre-Alain Bringolf, GdG

Membres : M. Jérôme Frachebourg, GdG – M. Victor Braune, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP, M. Patrick Beney, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Victor Braune : tient à remercier la Municipalité pour sa réponse, qui va pleinement et entièrement dans le sens du postulat qu'il a déposé. Vu la récente décision d'une commune voisine, il peut être constaté à quel point la désinformation – pour ne pas parler de « fake news » – nuit gravement à la collaboration entre les communes et aux actions politiques au niveau régional, et il pense que cette commission est encore plus importante que jamais.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulé « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information »

- La présidente passe la parole à M. Patrick Vallat pour le développement de sa motion. Il précise qu'une motion demande à la Municipalité de présenter un préavis. Une vidéo explicative donnant des exemples sur ce qu'est Smart City est en ligne sur Internet, dont le lien est le suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=gbNXX1ewxSE>.
- La présidente rappelle qu'une motion peut être renvoyée à une Commission pour prise en compte, renvoyée à la Municipalité pour étude ou refusée.
- La discussion est ouverte.
- M. Gérald Cretegnny : explique que, au nom de la Municipalité, cette dernière s'étonne de la proposition de déposer une motion plutôt qu'un postulat. Comme il l'a déjà expliqué lors de la dernière séance du groupe GdG, les éléments qui sont demandés dans la motion sont des éléments complexes, et il serait bien de pouvoir d'abord les étudier au niveau de la Municipalité afin de voir la vision qu'elle peut avoir sur cela et l'intégration qu'elle peut faire au niveau de la situation actuelle de Gland. Il précise que la Municipalité n'est pas opposée à une étude sur Smart City, qui pourrait tout à fait être envisagée dans le cadre d'un postulat, ce dernier étant quelque chose de beaucoup plus ouvert et pouvant d'ailleurs amener à d'autres questions que celles qui sont forcément posées ici. Il est vrai que cela ralentirait un petit peu le processus, car il y aurait d'abord le postulat puis le Conseil déciderait d'aller plus loin ou non, et il y aurait plusieurs étapes qui se mettraient en place. Cela permettrait aussi de chiffrer plus facilement les dépenses qu'il pourrait y avoir et les intégrer dans une vision qui, au niveau budgétaire, pourrait s'intégrer dans les moyens financiers de la commune de Gland. Il encourage dès lors les Conseiller(ère)s à transformer cette motion en postulat.
- M. Patrick Vallat : déclare que l'on est ici vraiment dans un projet concret, au même titre de ce qui a été fait pour la Cité de l'énergie. Comme cela est mentionné, les auteurs de la motion insistent sur le fait que ce n'est pas un sujet facile à aborder, que cela est relativement innovant, et il demande aux Conseiller(ère)s d'être innovatifs. Il est ici parlé de ce qui pourrait être fait pour les 10, 20 ou 30 prochaines années, ce n'est donc pas pour demain. Il est juste demandé – et il insiste encore une fois – un crédit d'étude, qui va donc être déposé, et les Conseiller(ère)s auront tout loisir de le refuser, cas échéant, s'il venait tout à coup à se chiffrer en centaines de milliers de francs. Cela ne sera sûrement pas le cas, il peut déjà confirmer

que cela avoisinera plutôt des dizaines de milliers de francs, car cela a déjà été fait dans d'autres communes, entre autre à Pully.

Il invite les Conseiller(ère)s à ne pas transformer cette motion en postulat. Il s'est renseigné sur l'historique des différentes motions qui ont été déposées depuis qu'il est Conseiller communal à Gland, et il n'y a pas beaucoup de motions qui ont passé – il a failli dire qu'il n'y en a pas du tout qui ont passé. Il se rappelle très bien de la motion qu'il avait déposée sur la géothermie aquifère profonde il y a 12 ans de cela, laquelle avait aussi été transformée en postulat. Le projet n'avance quand-même toujours pas, il l'a dirigé un certain temps, mais il est toujours encore un peu dans les limbes, il y a juste une loi cantonale qui vient de passer au Grand Conseil pour essayer de faire avancer ce genre de projet, mais on est-là exactement dans le même registre. Ce qui est demandé là, c'est de ne pas retarder ce genre de processus, parce que le rôle des Conseiller(ère)s est de faire de la politique, et cela veut aussi dire anticiper les besoins de demain.

- Mme Florence Golaz : trouve vraiment extrêmement intéressant le fait de demander à la Municipalité de présenter un préavis pour un crédit d'étude. C'est un peu novateur et les Conseiller(ère)s n'ont pas l'habitude de ce genre de motion. Elle pense qu'il s'agit d'un sujet vraiment pointu, et ce ne se sont pas quelques employés communaux qui vont pouvoir vraiment faire cette étude. Il est nécessaire de s'adresser à des mandataires spécialisés et le Conseil, devant ce futur préavis, aura tout loisir de poser de nombreuses questions au travers de la Commission qui sera nommée et, cas échéant, si d'aventure le crédit demandé était trop important ou que l'intérêt de ce Conseil ne se verrait pas confirmé, de refuser ce crédit. Mais elle pense que cela est intéressant et nécessaire d'avoir des compétences et de trouver le bon mandataire qui pour mener cette étude. Elle invite donc les Conseiller(ère)s à soutenir la motion présentée par M. Patrick Vallat.
- M. Thierry Genoud : déclare qu'il est vrai que c'est un projet qui est extrêmement intéressant – on ne peut pas dire le contraire - qui est novateur, mais personne ne sait ce que cela veut dire. Il est dommage que le film n'ait pas pu être montré aux Conseiller(ère)s car, comme l'a dit M. Patrick Vallat, il est assez extraordinaire. C'est absolument de zéro à tout. Mais il ne comprend pas comment il peut être demandé un préavis, parce que cela peut être un préavis de CHF 1,5 Mios ou de CHF 10'000.-, c'est vraiment un coquille vide, cela peut aller de la fibre optique, qui est déjà posée à Gland, à l'éclairage intelligent, qui va prochainement être fait dans le cadre de l'éclairage public et qui sera du reste bientôt présenté. Pourquoi ne pas plutôt déposer un postulat, afin que la Municipalité puisse faire un rapport aux Conseiller(ère)s sur les des différentes étapes financières, les différentes étapes des études qu'il y aurait à faire sur l'éclairage, sur le co-voiturage, tous sur ces éléments qui font partie de Smart City ? C'est sûr que c'est quelque chose qui est extraordinaire pour les 20 prochaines années, mais déposer une motion pour déposer un préavis finalement sur quoi ? Sur rien. La Municipalité ne sait pas ce que les Conseiller(ère)s veulent. S'agit-il de rien, de la moitié, de 20 ou 30 % d'une Smart City complète ? Cela est sans fin. Il est vrai qu'il faut un début – il est tout à fait d'accord avec le motionnaire à ce sujet – mais il faut mettre les bases. Il n'est pas possible d'aller dans le cadre d'une Smart City d'un coup d'un seul, avec un préavis. La Municipalité a reçu une offre d'un consultant qui serait d'accord de la suivre, mais il n'y n'en existe pas beaucoup d'autres. Il demande aux Conseiller(ère)s de transformer cette motion en postulat afin de permettre à la Municipalité d'étudier ce super projet et de voir petit à petit ce qu'il faut mettre dans la balance pour aller un peu plus loin.
- M. Rodolphe Chatagny : relève, s'il se rappelle bien, que l'innovation était un point qui faisait partie du programme de législature, et il pense que c'est une bonne occasion pour la Municipalité de montrer qu'elle va suivre ce programme de législature. D'autre part, en entendant la Municipalité, il a l'impression qu'il est en train d'être décidé s'il s'agit d'une motion sur le crédit d'investissement dans Smart City au lieu d'un crédit d'étude. Il pense que la motion est assez claire là-dessus : il est parlé de crédit d'étude, pour justement poser des questions et faire une étude. Il est dit qu'on ne sait pas encore où il faudrait aller, ce qu'il faudrait mettre, mais c'est justement ce qui est demandé, soit de faire une analyse là-dessus, d'avoir des réponses concrètes à ce sujet, savoir si cela est intéressant ou non. La fibre optique et l'e-facture, déjà en place, sont aussi des points à aborder, mais il y en existe plein d'autres. Et il pense que c'est intéressant de se poser ces questions, d'avoir une vraie étude là-dessus et d'avoir un vrai sondage auprès de la population qui serait ensuite fait. Il soutient donc définitivement cette motion pour que la Municipalité propose un crédit d'étude.

- M. Rasul Mawjee : constate qu'il a précédemment été longuement débattu sur la question du budget. Il pense que le sujet de Smart City est intéressant. Mais il faudrait déjà savoir ce que la ville de Gland a, ce qu'il faudrait faire et à quoi cela sert. Il est vrai que Smart City est un joli mot et il voit dans les films de science-fiction de nombreuses choses qui pourraient être faites à ce niveau-là, mais on ne sait pas ce que cela veut dire. Il faut d'abord faire le bilan de ce qui est disponible déjà aujourd'hui à Gland, et après engager des crédits d'étude et des dépenses. Il a été dit dans le cadre du préavis concernant le budget que les dépenses devaient être contrôlées, et ce n'est pas en faisant une demande immédiatement pour faire des dépenses que l'on va prendre quelque chose. Il faut que les Conseiller(ère)s apprennent déjà ce qu'ils savent au lieu de demander à un consultant de leur dire ce qu'ils savent déjà.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 15 avis contraires, 13 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération la motion et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

10. Postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland »

- La présidente passe la parole à Mme Christelle Giraud-Nydegger pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Par 43 oui, 8 avis contraires, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Encore combien de patinoires mobiles avant une patinoire permanente ? »

- La présidente passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de son interpellation. En préambule, il explique que, à la lecture du budget, il a été interpellé par le poste relatif à la patinoire. Dans un premier temps, il avait pensé déposer un amendement à ce sujet, mais finalement il le fait sous forme d'interpellation, en se disant qu'il lui sera toujours possible de présenter un amendement l'année prochaine, voire éventuellement une motion. Il voulait inciter la Municipalité à présenter l'année prochaine un préavis pour redéfinir certaines choses par rapport à cela mais, pour l'instant, il se contentera de cette interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gérald Cretegn : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

12. Nomination d'un membre à la Commission des finances

Suite à la démission de M. Daniel Calabrese, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe GdG, Mme Anick Freuler propose la candidature de M. David Biemmi.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, M. David Biemmi est élu membre de la Commission des finances.

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

13. Divers et propositions individuelles

- La présidente relève qu'il est d'usage que les membres du Conseil communal qui le souhaitent fassent don du jeton de présence de ce soir à une œuvre ou association méritante. Comme il avait été décidé que ce soit le groupe politique du(de la) président(e) du Conseil communal qui fasse cette proposition, la plateforme PS-Les Verts-POP, par M Nicolas Aeschmann, va présenter sa proposition aux Conseiller(ère)s.
- M. Nicolas Aeschmann : voudrait proposer ce soir de faire un don à l'association Objectif Vaincre l'Autisme (ci après : OVA), à Gland. Cette association a été créée en 2004, par des parents d'enfants touchés par le spectre autistique qui s'inquiétaient du manque de professionnels formés. C'est pourquoi ils ont entrepris de voyager au Canada, pays à la pointe des traitements dans le domaine, pour créer des partenariats avec des analystes du comportement canadien. En 2007, l'association a établi à Gland un centre de formation et de prise en charge, qui permet l'accueil de 12 enfants, encadrés par 12 instructeurs thérapeutes et 3 superviseurs. Le don des Conseiller(ère)s contribuerait ainsi à ce que l'OVA poursuive cette prise en charge et à aider ces enfants dans une autre perspective de vie. Il remercie d'avance les Conseiller(ère)s.
- La présidente remercie les Conseiller(ère)s souhaitant faire don de leur jeton de présence à l'association OVA d'en faire part à la secrétaire au sortir de cette assemblée. Le jeton de présence des personnes ne s'annonçant pas sera par défaut versé à cette association.
- M. Patrick Messmer : sans vouloir revenir sur le débat de la motion déposée ce soir par M. Patrick Vallat, il souhaiterait que les Conseiller(ère)s puissent recevoir le lien Internet de la vidéo mentionnée dans ce document, qui n'a pas pu être visionnée ce soir, afin que ces dernier(ère)s puissent bien connaître l'ensemble de ce dossier. Il en remercie la présidente par avance.
- M. Jean-Luc Nicolet : tient à remercier la Municipalité pour la pose du miroir au carrefour de la rue du Perron/chemin de la Vy-Creuse, comme l'a spécifié M. le Municipal Michael Rohrer au début de ses communications. Il a déjà pu l'expérimenter et a pu voir qu'une voiture arrivait, raison pour laquelle il ne s'est pas engagé, ce qui a peut-être évité un éventuel accident. Il est vrai que ce miroir est très difficile à placer du fait de la configuration du virage. Il pense qu'il a quand-même son efficacité et il réitère ses remerciements à la Municipalité pour cela.
- M. Michel Girardet : a deux interventions adressées à M. le Municipal Gilles Davoine.

Sa première question est la suivante : l'année dernière, M. le Syndic Gérald Cretegnny avait informé les Conseiller(ère)s, par rapport à la Caisse intercommunale de pension, que les cotisations avaient fortement augmenté pour rééquilibrer les finances de la Caisse. Il avait personnellement demandé si la commune de Gland pouvait intervenir ou étudier la possibilité

de quitter cette Caisse et de voir s'il était possible d'aller ailleurs. Il lui intéresse donc de savoir si la démarche a été entreprise, dans l'affirmative quel en est le résultat, ou, si elle n'a pas été faite, pour quelle raison.

Sa seconde remarque concerne les futurs mérites sportifs. Hier soir, lors de la séance du Conseil intercommunal, ainsi que dans les médias, il est surtout parlé de regrouper la région de Nyon et Gland pour faire une grande fête. C'est bien entendu sympathique, plus il y a de monde, plus c'est convivial, mais en l'occurrence il s'inquiète aussi par rapport aux sportifs glandois. Pour avoir côtoyé de près, voire de très près, une société sportive nyonnaise, il faut savoir que là-bas il y a beaucoup de clubs de ligues nationales, plus du double de sociétés sportives qu'à Gland, des sportifs de très haut niveau. Il y aura trois nominés par catégorie. Finalement, ce qui l'inquiète, c'est que vu le niveau de Nyon – sans négliger et sous-estimer les sportifs glandois – il y a quand-même un décalage qui personnellement l'inquiète et que finalement ce soient toujours les nyonnais qui gagnent. Il y a en effet à Nyon des titres de champions suisses, champions d'Europe ou autre, et à Gland on a primé parfois quelqu'un qui est champion romand, cela parce qu'il y a moins de titres, moins de sociétés. Il ne faudrait pas que ce regroupement se fasse au détriment des sportifs glandois. Il a pu voir à de nombreuses reprises, lors de la remise de ces mérites sportifs, que ces derniers sont vraiment importants pour les jeunes, qui sont souvent scolarisés, qui ont des copains qui sortent et qui des fois les embêtent ou leur disent « *mais qu'est-ce que tu vas t'embêter à aller t'entraîner tous les jours, viens, sors avec nous* ». Et quand ces jeunes obtiennent un mérite, ça n'a beau être qu'un mérite sportif, cela a beaucoup de valeur. Il s'agit vraiment d'une récompense et cela les valorise vis-à-vis de leurs copains qui se moquent un peu d'eux et ne comprennent pas qu'il faille tant de temps pour s'entraîner. Il demande à M. le Municipal Gilles Davoine de faire attention à ce que ce regroupement ne se fasse pas au détriment des sportifs glandois.

- M. Gilles Davoine : répond que, s'agissant des mérites sportifs, il sera fait très attention à cela. Il est d'accord avec M. Michel Girardet sur le fait que cela est important pour les jeunes, et tant mieux s'il est possible de faire des cérémonies qui soient importantes pour les jeunes. L'important est justement la mise en lumière que ces mérites sportifs permettent, laquelle sera bien plus importante si elle est faite au niveau régional. Il rappelle que ces mérites seront choisis en partie par le public, via le quotidien « La Côte », et cela représente l'assurance d'être beaucoup plus visible que cela ne l'était pour les mérites sportifs glandois, qui n'avaient eux pas cette publicité-là. S'agissant de la répartition, cette dernière est faite de manière tout à fait équilibrée au niveau du jury s'agissant de la sélection, mais il sera fait attention à ce point. On ne sait toutefois pas ce que l'avenir nous réserve au sujet des lauréats. Mais au niveau des nominés, la mise en lumière et la visibilité seront beaucoup plus importantes qu'avant, et il répète qu'il pense que même si les jeunes méritants n'obtiendront pas forcément le mérite sportif dans leur catégorie, une grosse partie du travail sera déjà faite, avec une visibilité dans le quotidien « La Côte » et une cérémonie plus importante. C'est une façon de montrer aux sportifs de la reconnaissance pour les heures d'entraînement passées, en parlant d'eux, avec une belle grande soirée avec l'entier de la région, et c'est cela le plus important pour tout le monde. Le jury a été équilibré et il sera fait attention à ce qu'il n'y ait pas un déséquilibre au niveau de ces mérites.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que, concernant la Caisse intercommunale de pension (ci-après : CIP), pour l'année 2019, les cotisations s'élèvent à 9 % pour les employés et à 19 % pour la commune (employeur). La CIP se trouve dans le cas d'une recapitalisation, qui s'étend jusqu'en 2052. En effet, actuellement elle atteint le 60 % de couverture, mais elle doit réussir à atteindre le 80 % d'ici 2052. Elle est basée sur la primauté des prestations, ce qui signifie en outre que la transformation pour essayer de trouver un modèle meilleur marché avec, dans l'idéal au niveau financier, une primauté des cotisations, est coûteuse et relativement compliquée. Des vérifications seront faites au niveau du calcul et des propositions possibles. Les Conseiller(ère)s seront tenus informés au début de l'année prochaine.
- Mme Anita Waeber : suite aux communications de M. le Municipal Thierry Genoud concernant le chantier des Perrerets, elle se permet de rappeler que, en 2017, la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 28 – dont elle était membre – avait notamment émis le vœu suivant : « *Tous les partenaires, notamment l'UAPE Uni'Vert, doivent être intégrés, dès le départ, dans les préparatifs de travaux pour que tous les besoins soient pris au compte pendant une période de transition difficile* ». Comme M. le Municipal Thierry Genoud a parlé des séances d'informations prévues pour les enseignants du collège des Perrerets, puis pour

les parents d'élèves, elle demande, au nom de la Commission précitée, de ne pas oublier l'institution qui accueille une centaine d'écoliers par jour, en dehors des horaires scolaires, ainsi que pendant les vacances et qui utilise comme place de jeux le terrain sportif des Perrerets, qui sera en chantier pendant quasiment 2 ans.

- M. Thierry Genoud : répond qu'il est clair que l'UAPE Uni'Vert n'a pas été oubliée. En temps voulu, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des informations seront données, des parcours fléchés seront mis en place. Et il y aura automatiquement une information anticipée qui sera également donnée à ce bâtiment vert qui se trouve au nord-est du site, qui sera très peu touché par les travaux puisque, comme il l'a expliqué, tout va arriver par l'ouest, du côté de l'avenue du Mont-Blanc. Mais une information sera évidemment faite aux utilisateurs du bâtiment de l'UAPE Uni'Vert.
- M. Eric Dällenbach : voulait finir sur note à peine plus légère, mais qui est complètement personnelle : il se tient à disposition si certain(e) Conseiller(ère)s, voire Municipaux(ales), ne sont pas tout à fait au courant de l'imposition des jetons de présence et des indemnités touchées au sein des différentes Commission du Conseil communal. En effet, pour ceux qui ne connaissent pas cette imposition, cela peut être un « petit cadeau de Noël ».
- M. Patrick Vallat : remercie tout d'abord les Conseiller(ère)s pour leur soutien apporté à la motion qu'il a déposée concernant Smart City. Il pense que cela va apporter de jolies réponses.

Il a beaucoup été parlé de sous ce soir. Il voulait intervenir sur un sujet qui est dans l'air du temps, à savoir les frais et le défraiement de la Municipalité et des collaborateur(trice)s de l'Administration communale. Ces derniers mois, les Conseiller(ère)s on pu voir dans la presse de nombreux sujets qui ont été abordés sur ce point-là; la Cour des comptes genevoise s'est penchée sur la question et la Cour des comptes vaudoise est en train de réfléchir à lancer cela l'année prochaine. Il aimerait savoir s'il existe un règlement au sein de l'Administration communale à ce sujet. Il imagine bien que oui, mais il aimerait obtenir une réponse qui confirme la chose. Des contrôles sont-ils effectués ? Dans la commune de Genève des contrôles étaient faits, mais ces derniers n'ont eu aucun effet puisqu'il y a quand-même eu des dérapages relativement très importants. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit quand-même des deniers publics. Avant de déposer un postulat ou une interpellation, il aimerait savoir si la Municipalité a l'intention de jouer la transparence.

- M. Gérald Cretegnny : déclare que c'est effectivement dans l'air du temps et qu'il comprend la question. S'agissant des frais pour la Municipalité, le Conseil communal vote sur le défraiement qui est attribué à la Municipalité. Celui-ci est réparti mensuellement. Il s'agit d'un défraiement qui est relativement mineur, qui ne va en tout cas pas dans les hauteurs que l'on peut observer au niveau de la presse. A ce sujet, il invite les Conseiller(ère)s à aller voir le préavis concernant l'indemnisation de la Municipalité (*ndlr : préavis municipal n° 89/2015*). Concernant les collaborateurs, tous les frais sont signés tant par les Chefs de service que par les Municipaux(ales) pour les personnes qui sont directement dans les différents services. Il peut dès lors être observé quelles sont les utilisations de différentes choses, comme par exemple le fait de savoir si un(e) collaborateur(trice) utilise la Mobility et en même temps perçoit une compensation pour l'utilisation d'une voiture privée. Il arrive à la Municipalité d'intervenir par rapport à une personne pour laquelle elle a l'impression que quelque chose ne joue pas très bien. Cela ne veut pas forcément dire non plus que le(la) collaborateur(trice) est en train de chercher à flouer l'Administration, ce sont parfois des choses qui se font comme cela. Il suffit de l'utilisation de 2 à 3 fois d'une prestation, sans avertir le Service des finances d'un changement de situation. Des contrôles sont effectués et rien de spécial n'a été découvert à Gland. Il s'est quand-même souvent posé la question ces derniers temps sur les éléments qui pourraient tout à coup devenir des éléments perturbateurs, mais il croit qu'à Gland les Conseiller(ère)s et la population peuvent dormir sur leurs deux oreilles, tout comme la Municipalité, car cette dernière n'aura rien à se reprocher à ce niveau-là.
- M. Gilles Davoine : se permet juste de rajouter que, comme il a pu être vu aujourd'hui, le syndic de Montreux a pour CHF 40'000.- de frais. Il pourrait le vérifier, mais cela n'existe pas à Gland. Seul le Syndic bénéficie d'une carte de crédit, les autres Municipaux(ales) n'en ont pas. En outre, ces dernier(ère)s bénéficient de débours forfaitaires, qui s'élèvent à CHF 350.- par mois.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous au jeudi 7 février 2019 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

La secrétaire :

Véronique Villaine

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexes :

1. Motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information ? »
2. Postulat de Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulé « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland »
3. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Encore combien de patinoires mobiles avant une patinoire permanente ? »